DOMAINE DE SUSCINIO - SARZEAU

Morbihan

DIRECTION DES ROUTES

Demande de Permis d'aménager - c

PHYTOLAB

GEOBRETAGNE SUD

12 décembre 2018

SOMMAIRE

PA1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN P.5

PA2 - NOTICE DESCRIPTIVE P.11

PA3 - PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL DU TERRAIN À AMÉNAGER ET DE SES ABORDS ... P.53

PA4 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET P.57

PA5 - VUES ET COUPES P.71

PA6 - PHOTOGRAPHIE DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE P.107

PA7 - PHOTOGRAPHIE DANS LE PAYSAGE LOINTAIN P.119

PA8 - PROGRAMME ET PLANS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT P.129

ATLAS DES DONNÉES P.145

PA15-1 - DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES P.157

PA1-Plan de situation du terrain

Art. R. 441-2a du code de l'urbanisme

DOMAINE DE SUSCINIO : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA RD 198A ET DE SES ABORDS

Morbihan

DIRECTION DES ROUTES

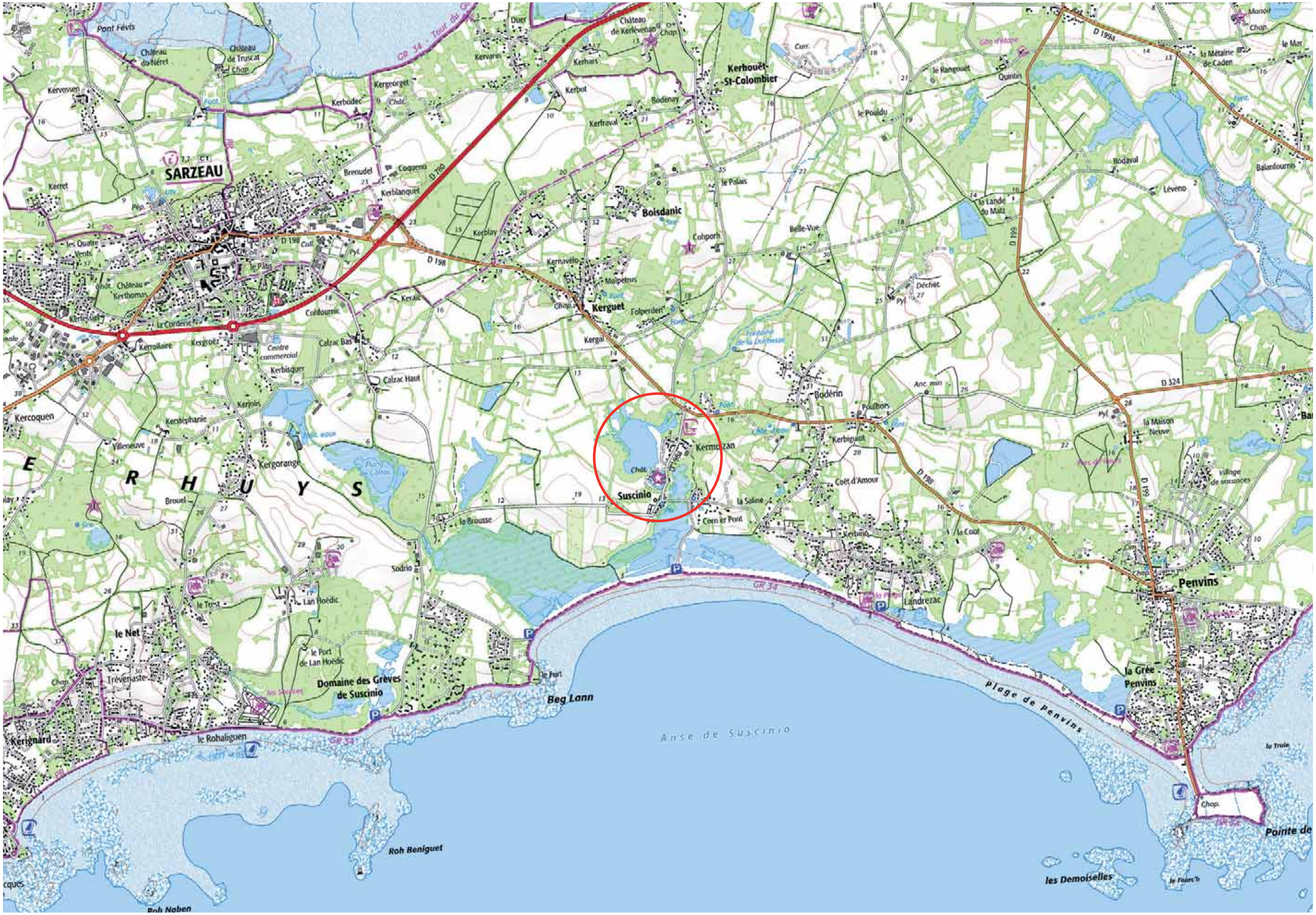
SARZEAU
Kerhouët-St-Colombier
Boisdanic
Kerguet
Suscinio
Penvins
le Net
Domaine des Grèves de Suscinio
Beg Lann
Anse de Suscinio
Plage de Penvins
Roh Beniguet
les Demoiselles
Pointe de
la Grée Penvins
Landrezac
Kerignard
le Rohaliguen
Trévenaste
le Port de Lan Hoëdic
Lan Hoëdic
Sodrio
la Brousse
Kercoquen
Kerstéphanie
Kergorange
Kerbiguiot
Bodérin
Kermorzan
Coët d'Amour
la Saline
Corn er Pont
la Cour
Kerbino
Poulhors
la Maison Neuve
Village de vacances
le Rangouët
le Poulou
le Polais
Belle-Vue
Cohporh
Molpetrus
Folpeyden
Kernavélo
Kerblay
Kerlaz
Kerroïaire
Kergroëz
Centre commercial
Calzac Bas
Calzac Haut
Kerbisquer
Kerjolis
Villeneuve
Brouel
Kervarin
Kerhars
Kerbot
Bodenay
Kerfraval
Kerbodec
Kergeorget
Kervossen
Kerret
Brenudel
Coquenn
Kerblanquet
Cohdournic
Kerdaic
Pont Février
Château du Néret
Château de Truscat
Château de Kerlivenan
Manoir
la Métairie de Caden
le Mot
Quintin
Bodavel
Léveno
Balanfournis
la Lande du Matz
Déchet
Anc. min
GR 34
D 198
D 199
D 324
D 1994

P1721 SARZEAU - Domaine Suscinio - PHYTOLAB - GEOBRETAGNE SUD
Phytolab - [**05/07/2018**]

PRO-10 : Périmètre d'étude

Phase : **PRO**

Échelle : **1:5000**

N

P1721 SARZEAU - Domaine Suscinio - PHYTOLAB - GEOBRETAGNE SUD
Phytolab - [**05/07/2018**]

PRO-10 : Périmètre d'étude

Phase : **PRO**

Échelle : **1:2000**

PA1 - SITE DE PROJET

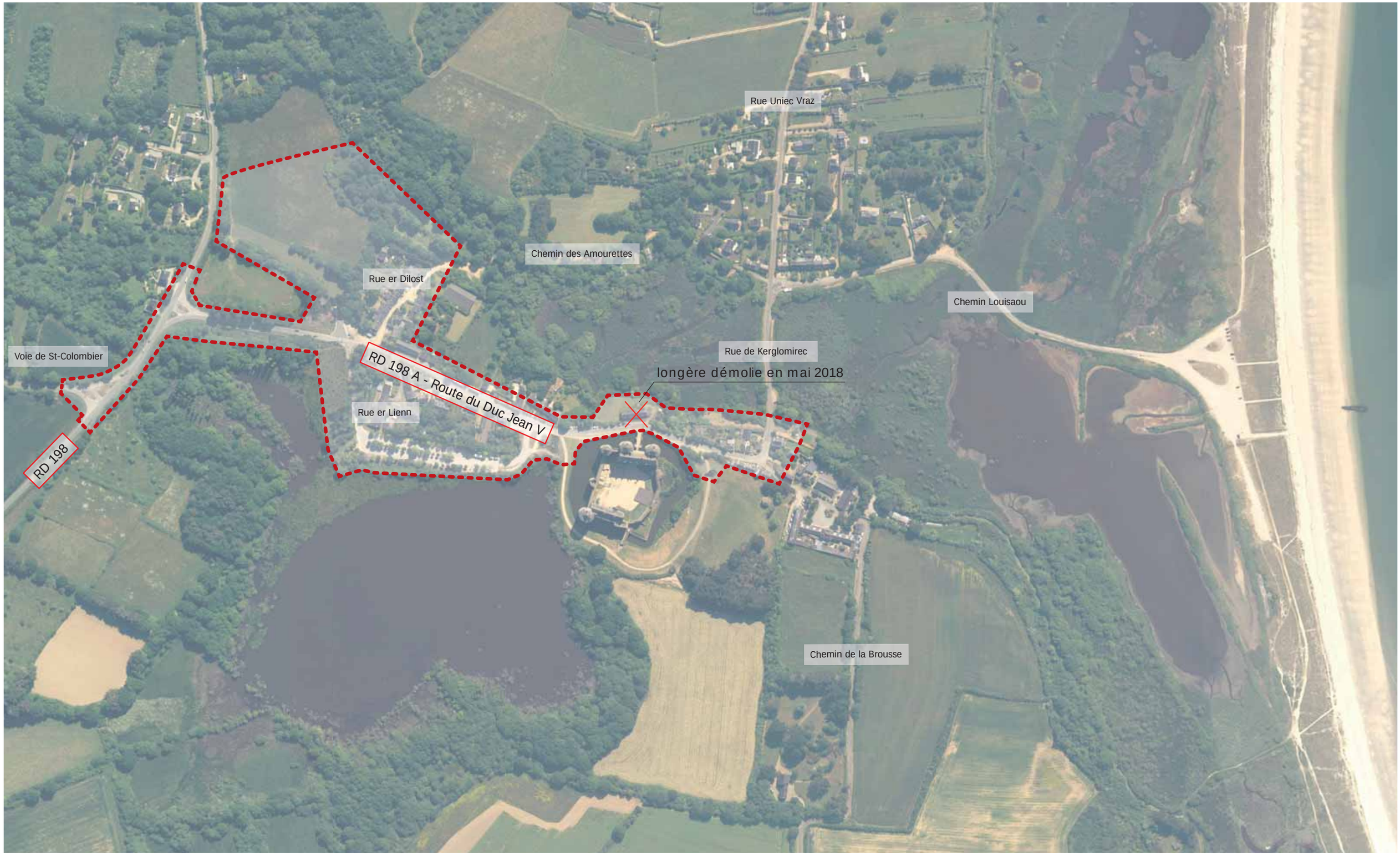

Périmètre d'étude

0 20 100

N

PA2-Notice descriptive

Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme

DOMAINE DE SUSCINIO : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA RD 198A ET DE SES ABORDS

Morbihan

DIRECTION DES ROUTES

VUE AÉRIENNE OBLIQUE DU DOMAINE

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les intervenants :

> Maîtrise d'Ouvrage :
DIRECTION DES ROUTES - DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Les grands principes de projet :

- Pacifier la circulation le long de la voie d'accès au château - la RD 198A, particulièrement dans le hameau de Kermoisan et devant le château,
- Favoriser l'émergence d'identités paysagères dans les espaces publics créés,
- Mettre en avant la présence de l'eau et le patrimoine bâti historique.

Les principales fonctions et les usages des espaces :

- L'accueil touristique,
- La valorisation des abords,
- Le point de départs de randonnées,
- La mise en place d'une signalétique homogène,
- La gestion des espaces de stationnements,
- La création d'une aire de pique-nique supplémentaire à proximité du château, la réservation pour une future une aire de jeux et la mise en place de mobiliers de conforts.

Les principes de circulation et les stationnements

- Les circulations viaires comprennent la conservation d'une circulation à double sens pour desservir les hameaux et la plage, la suppression de l'accès sud du parking existant à proximité de l'étang (conservation d'un seul accès au nord), la création d'une placette d'accueil sur le hameau de Kermoisan et l'aménagement du carrefour d'entrée du domaine RD198 / RD198A),
- Les stationnements (création nouvelle aire de stationnement paysagée au nord (sur un terrain ouvert actuellement au stationnement), l'optimisation parking actuel (parking de l'étang) et la conservation de quelques places aux abords d'un commerce,
- La création de liaisons douces (lien piéton fort entre les aires de stationnement, le hameau de Kermoisan - la ferme d'accueil du domaine (billeterie du château en haute saison et lieu d'animation pédagogique) et le château. L'aménagement prévoit les amorces pour un maillage connecté au réseau existant et projeté notamment par la commune.

Le programme d'actions et d'aménagement

Ce programme est porté par la volonté des élus du département du Morbihan et de la commune de Sarzeau de créer un domaine de Suscinio identifiable et d'avoir un projet d'ensemble cohérant mettant en avant les espaces naturels, culturels et paysagers environnant.
Le périmètre des travaux porte sur le traitement des voies et de leurs abords, soit la RD 198, RD 198A jusqu'au carrefour avec la rue de Kerglomirec.

La démarche et les études qui ont été menées jusqu'en phase PRO poursuivent plusieurs objectifs :
- La volonté d'avoir un projet d'ensemble cohérent et d'augmenter l'offre touristique du domaine,
- Répondre à une problématique d'usage et de sécurité,
- Valoriser le site et augmenter son attractivité.

Un des enjeux fort du programme est donc de proposer un aménagement valorisant et favorisant la découverte du domaine en mettant en avant les ambiances, l'histoire, l'hydrographie et les espaces naturels sur les abords du site.

LES ENJEUX DU PROJET

Les enjeux historiques :

- Mise en avant des éléments historiques (dispositifs défensifs et hydrauliques existants ou supposés) dans le projet des espaces publics : mur d'enceinte, porte, pont et passage au-dessus de l'eau plus lisibles,
- Retrouver des liens entre le château et l'exploitation du domaine et des salines,
- Retrouver des liens entre le hameau de Kermoisan et le château,

Les enjeux urbains, paysagers et environnementaux :

- Établir une charte commune de matériaux, de mobiliers et de modes d'entretien des espaces verts.
- Créer des liens entre le château et les unités paysagères qui le bordent : étang, roselière, marais et bocage.
- Valoriser les unités paysagères aux abords des voies et des cheminements piétons.
- Améliorer la lecture de l'hydrographie : étang, pont et roselière.
- Valoriser les hameaux anciens, les faire découvrir.
- Diminuer l'impact paysager de la voiture aux abords du site (mise en retrait du stationnement).

Les enjeux de déplacement et de stationnement :

- Créer un réseau de cheminements piétons sécurisé et connecté au réseau plus large.
- Diminuer la circulation automobile devant le château et d'une manière générale, diminuer la prégnance de la voiture sur ses abords.
- Préserver la tranquillité actuelle des riverains.
- Aménager l'accès depuis la RD 198 : apporter une visibilité au site, valoriser les activités touristiques et mettre en sécurité les déplacements.
- Augmenter l'offre en stationnement par l'optimisation des aires de stationnements actuelles.
- Empêcher le stationnement le long des voies.
- Prévoir des stationnements pour les bus.

Les enjeux touristiques et de valorisation des commerces :

- Créer une vraie zone d'accueil touristique.
- Ne pas perturber l'activité actuelle des commerces mais les valoriser.
- Prévoir des équipements supplémentaires dans le secteur du château : toilettes (hors projet mais traité dans le cadre de la délégation de service public de gestion du château), aire de pique-nique, éclairage.
- Intégrer le mobilier de collecte des ordures ménagères (conteneurs enterrés).
- Établir une charte commune de matériaux, de mobiliers et de modes d'entretien des espaces verts.
- Engager une réflexion générale sur la mise en place de la signalétique (à la charge de la délégation de service public de gestion du château).

PA2 - ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

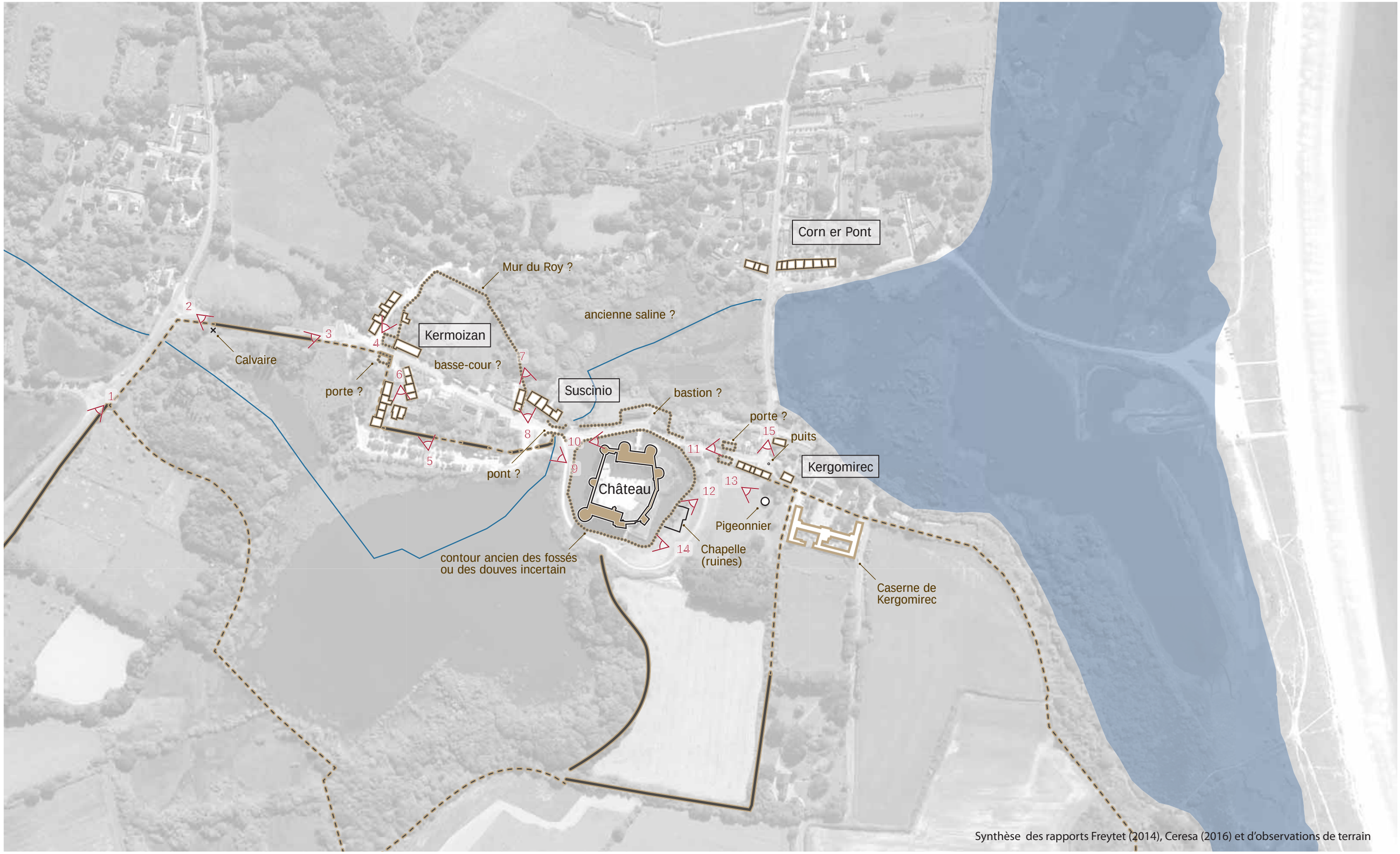

Château de Suscinio (Monument Historique)

Bâti ancien (Cadastre 1828) dont Maisons-fermes

Mur du Roy - segments conservés

Mur du Roy - segments supposés

Réseau d'aduction hydraulique initial

Marais initial (ancien marais salant)

Eléments historiques incertains

Repérage photographique

0 20 100

N

PA2 - PRÉSENCE DE L'EAU

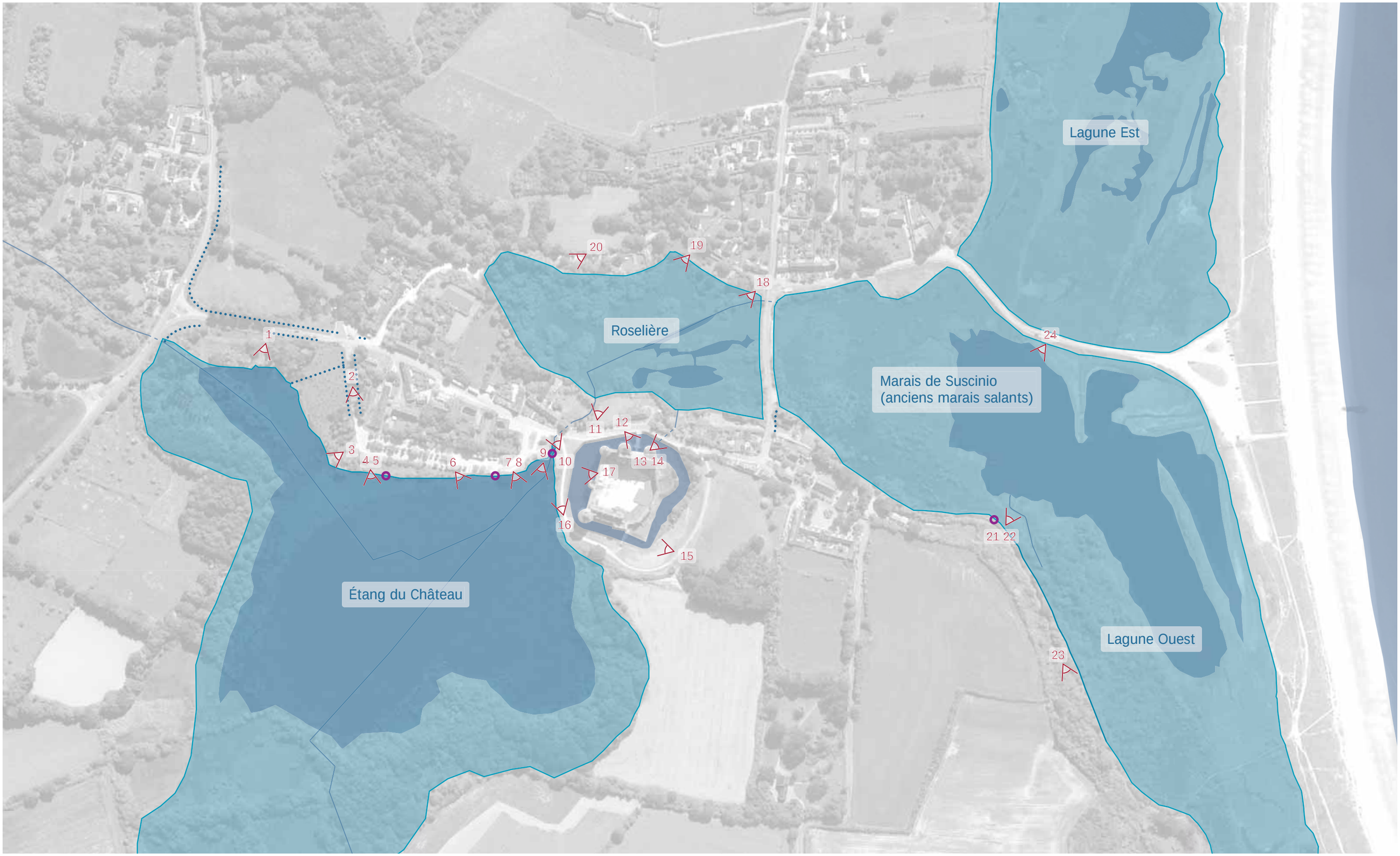

Marais / Lagune

Étendue d'eau

Réseau hydraulique

Fossés

Points de contact direct à l'Eau

Repérage photographique

0 20 100

N

Contexte de l'intervention

Le projet de requalification de la Route du Duc Jean V (RD 198 A) et de ses abords intervient dans le cadre d'une réflexion générale sur le Château de Suscinio et ses abords. Une étude en 2014 produite par Alain Freytet insiste sur la résonnance du monument dans et par son environnement. Il invite à faire émerger un Domaine de Suscinio, qui conjugue le patrimoine architectural exceptionnel du château au patrimoine naturel remarquable qui l'entoure. Il évoque ici une découverte émotionnelle du domaine.

Depuis son acquisition en 1965, d'importants travaux menés par le Département sur le Château ont permis son ouverture au public et la restitution de son aspect "originel". Il est depuis identifié comme un site touristique majeur en Morbihan. Aujourd'hui encore, c'est bel et bien le monument qui est au centre de toutes les attentions. L'aménagement de ses alentours manque de cohérence avec le monument historique et le potentiel paysager exceptionnel. Ces mêmes alentours forment un ensemble peu adapté à une fréquentation touristique importante.

La découverte de Suscinio ne se focalise plus uniquement sur le château mais y associe désormais les espaces naturels, en particulier les nombreuses zones humides, réserves de biodiversité. Pour permettre cette découverte progressive, le rôle de la route du Duc Jean V, RD 198A, est crucial. Elle constitue en effet l'unique accès au cœur du domaine de Suscinio.

Une découverte progressive du monument permettant de le situer dans le Domaine

La découverte idéale du site est un parcours à pied

Notre intervention s'appuie sur la mise en valeur des qualités intrinsèques du site. Ainsi l'aménagement des espaces publics doit s'effacer pour favoriser une lecture des lieux et des principaux sujets sensibles : la pierre et l'eau.

Un autre levier consiste à inciter le visiteur à prendre le temps de découvrir le domaine et le château. Les parcours et les jalonnements participent à cette démarche de découverte progressive des lieux en étant acteur et non consommateur.

Pour ce faire, la place occupée par la circulation automobile et le stationnement en particulier devra être réduite et concentrée à l'entrée du site pour en éviter les nuisances. L'accès au site des visiteurs en automobile est clarifié : une unique offre de stationnement à l'échelle du Domaine, située en retrait, les incite à accéder à pied au château. La création prochaine de la Maison du Domaine dans la Ferme de Kermoisan crée un parcours évident du stationnement vers le monument en passant par ce lieu d'accueil.

Si les visiteurs sont encouragés à emprunter la route du Duc Jean V qu'après s'être stationnés, celle-ci conserve son double sens de circulation. Elle conserve en effet un rôle de desserte puisqu'elle permet notamment l'accès à la Plage de Suscinio. L'aménagement marque la prévalence des piétons dans une vaste zone de rencontre (limitée à 20 km/h) entre le hameau de Kermoizan et les abords du château.

L'aménagement de la route du Duc Jean V tend également à révéler les nombreuses connexions piétonnes qui permettent une découverte variée du Domaine dans son ensemble. Ces liaisons sont diverses : certaines existent aujourd'hui et sont insuffisamment liées au parcours principal, d'autres émergeront prochainement, comme celles mises en œuvre par le gestionnaire du Domaine et la commune.

La route mène au point focal du Château de Suscinio, dont la silhouette imposante surplombe le Domaine.

L'aménagement guide cette découverte progressive, marquant des effets de "portes" à l'entrée de chaque séquence. Les étapes de cette transition correspondent aux ambiances et aux caractères naturels ou construits du site.

1. Depuis la route départementale au Nord, le carrefour ouvre la séquence d'entrée du Domaine. L'importance des véhicules s'y fait plus faible, ils sont encouragés à ralentir et à se stationner. Les caractéristiques du Domaine sont révélées par la présence de l'eau et la mise en valeur du petit patrimoine architectural.

La séquence du hameau de Kermoizan débute par un changement de matière au sol et une réduction de l'espace dédié à la circulation. Il traduit la prédominance des piétons et l'approche du monument.

Enfin, la séquence du parvis du château marque l'ouverture vers les deux éléments principaux du Domaine : deux belvédères permettent d'observer dans toute leur ampleur le monument et les zones humides qui l'entourent. Là encore, le traitement du sol indique la prédominance piétonne.

2. Au Sud, depuis les marais et sur une grande distance, le paysage est marqué par la perception lointaine du château dominant la roselière.

L'entrée dans le hameau de Kergomirec, signifiée par le changement de traitement de sol, marque la transition des espaces naturels vers le cœur du Domaine. C'est également le début d'une séquence à dominante piétonne.

Au terme de la traversée du hameau ou du parcours parallèle via le sentier ornithologique, le visiteur accède à la séquence du château. L'arrivée sur le parvis ouvre soudainement la vue vers le monument, masqué jusqu'alors par la végétation proche.

PA2 - SYNTHÈSE PROGRAMMATIQUE

PA2 - DÉCOUVERTE DU DOMAINE - EFFET DE PORTES DEPUIS L'ACCÈS PRINCIPAL

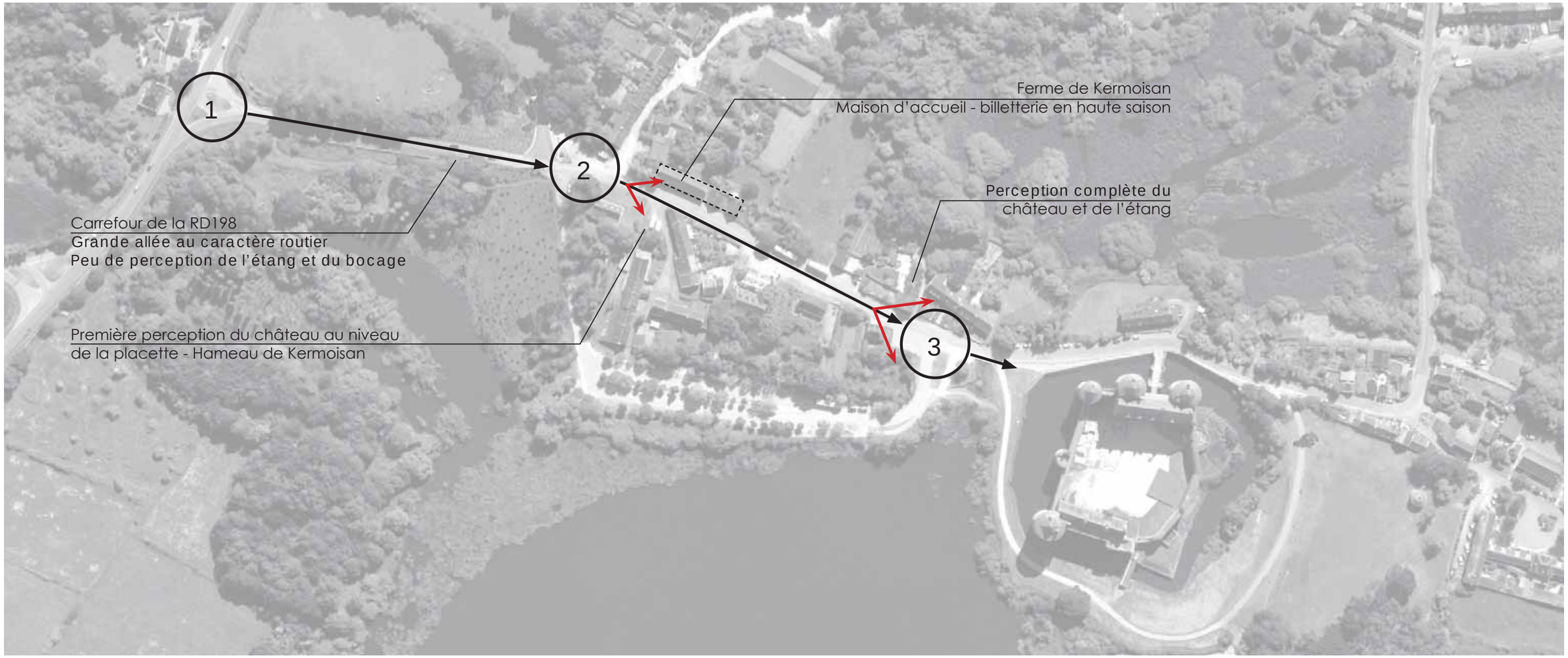

1 > Accès par une allée au caractère routier depuis la RD198 - perception limitée du mur du Roy

2 > Au croisement des routes et délaissés routiers - effet de placette en lien avec la maison de Kermoisan - point d'accueil

3 > Perception globale du château - présence d'un arbre en mauvais état sanitaire, de stationnements et de clôtures disgracieuses

PA2 - DÉCOUVERTE DU DOMAINE - EFFET DE PORTES DEPUIS LA PLAGE

1 > Perception globale du marais et du château mettant en valeur les qualités exeptionnelles du domaine de Suscinio

2 > Depuis la rue de Kerglomirec : vaste panorama sur le château et la Roselière - perception du marais limitée

3 > Arrivée sur la route du Duc Jean V encaissée - effet de "surprise" découverte du château - maison vouée à la démolition dans l'axe

PA2 - SCHÉMA D'ACCÈS ET DE DÉCOUVERTE DU DOMAINE

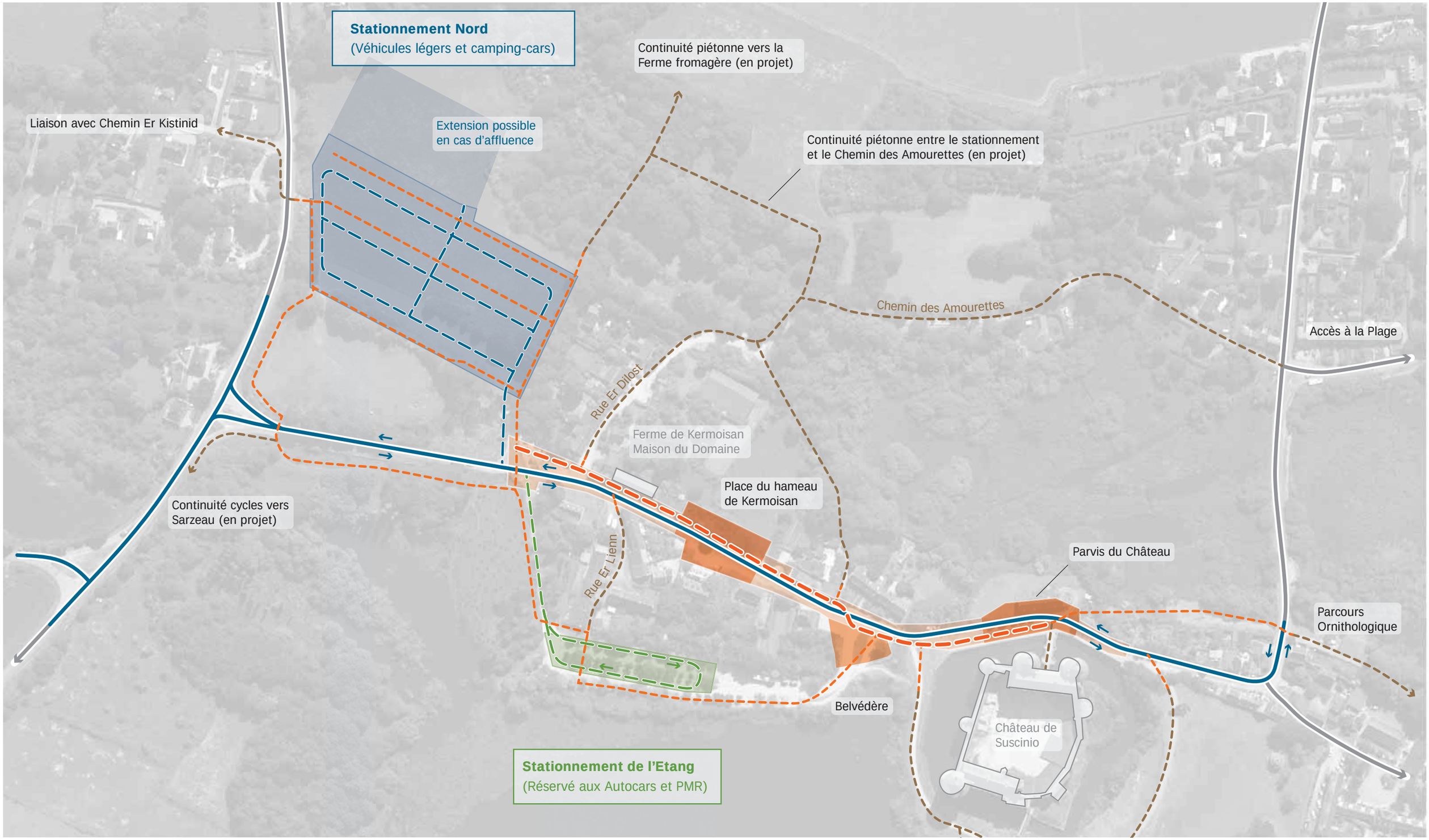

Liaison piétonne principale (400 mètres)

Liaisons piétonnes

Liaisons piétonnes hors projet

Zone de Rencontre

Espaces d'accueil à dominante piétonne

Circulation Automobile

Circulation Automobile hors projet

Circulation réservée aux Autocars et PMR

Parcs de stationnement

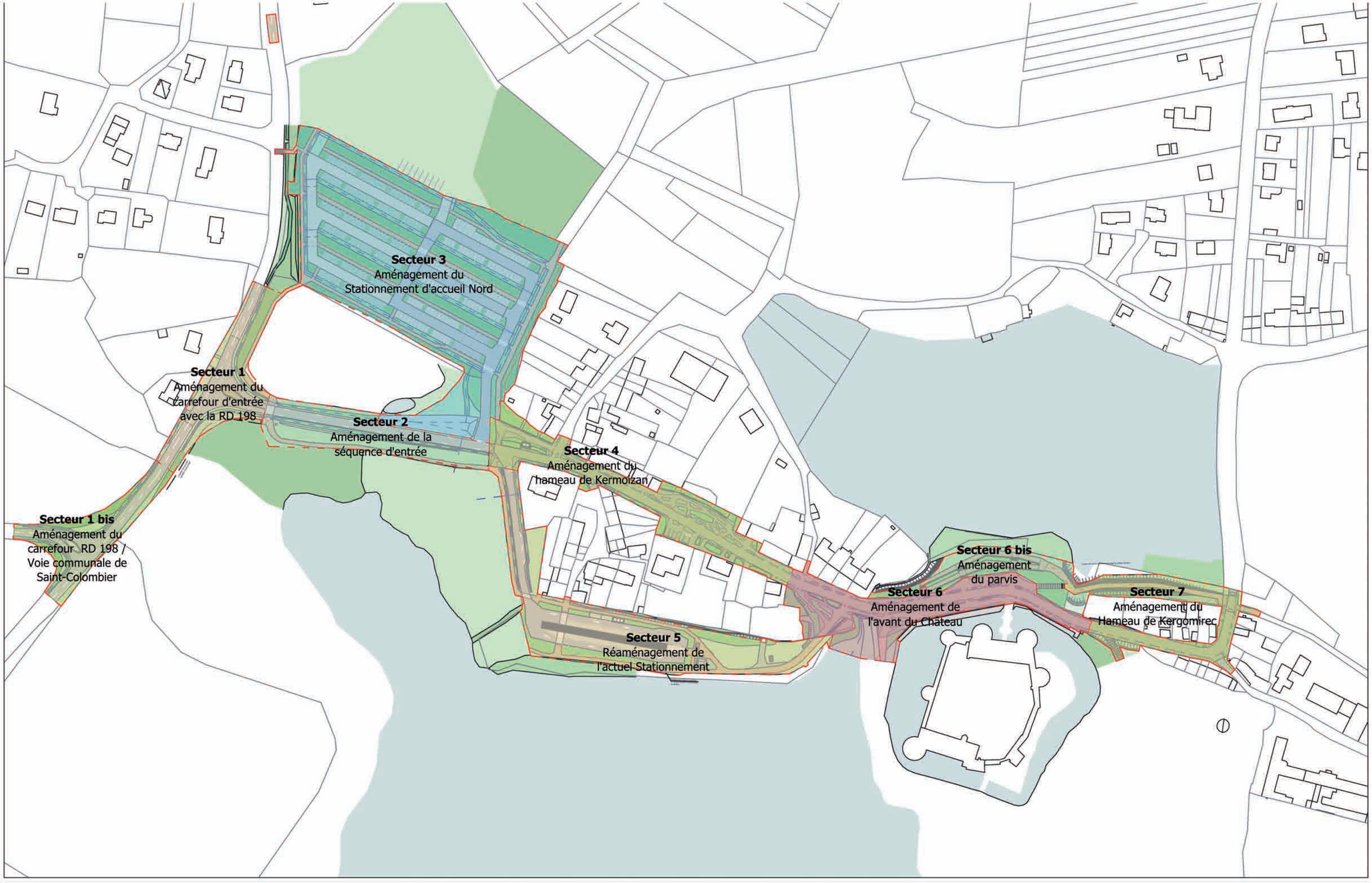

P1721 SARZEAU - Domaine Suscinio - PHYTOLAB - GEOBRETAGNE SUD
Phytolab - [**11/12/2018**]

PRO-10 : Plan de découpage en secteurs

Phase : **PRO**

Échelle : **1:2000**

PA2 - SECTEUR 1 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR D'ENTRÉE

Existant :

Le carrefour entre la Route Départementale 198 et la Route Départementale 198 A dite du Duc Jean V constitue l'accès principal du Domaine de Suscinio et aux destinations ponctuelles que sont le Château et la Plage de Suscinio. L'infrastructure routière actuelle, assez quelconque, ne permet pas de lire l'arrivée dans un site patrimonial et environnemental exceptionnel.

Le carrefour se trouve à la lisière Est d'un boisement situé en zone humide. Il est bordé à l'Ouest par un pré (parcelle privée) occupé par quelques chevaux et au Nord par deux habitations légèrement en retrait et dont les accès donnent directement sur l'intersection.

La vitesse des véhicules sur la route départementale 198 est problématique pour permettre un accès sécurisé au Domaine, par les cycles et les piétons en particulier. Cette vitesse est accentuée par l'étroitesse de la voie et sa situation en fond de cuvette, la route franchissant ici une zone humide.

Des amorces de liaison piétonnes existent autour du carrefour, en particulier un cheminement sur terrain privé permettant de lier le chemin Er Kinstinid (hameau la Croix de Suscinio) au chemin en arrière du mur du Roy.

Programme :

Différentes possibilités d'aménagement ont été envisagées (giratoire, carrefour en T) sans qu'une solution n'ait été arrêtée.
Le programme précise les deux principales attentes sur cet espace : marquer l'entrée du domaine par un traitement qualitatif et mettre en sécurité le carrefour pour l'ensemble des usagers.

Projet :

Plusieurs hypothèses ont été étudiés en phase Esquisse. L'option retenue en AVP et PRO prévoit la conservation du régime de priorité existant en aménageant un carrefour en «T».

La route départementale est alors légèrement infléchie vers l'entrée du domaine, permettant de mettre à distance l'intersection des habitations situées à proximité immédiate. L'axe d'entrée est redressé, il s'aligne avec la séquence suivante pour mettre en scène l'entrée dans le Domaine. Ces aménagements permettent de ralentir les véhicules sur la route départementale. Un grand îlot central souligne l'axe de la séquence d'entrée, il sécurise également les flux entrants et sortants.

L'aménagement s'inscrit sur l'emprise du carrefour actuel et sur une bande (limitée à un angle) de la parcelle privée située à l'ouest. Il préserve la zone humide à l'Ouest et ménage un espace pour la réalisation d'une éventuelle continuité piétonne et cycles vers le bourg de Sarzeau (projet communal).

L'îlot central est habillé de pierre, en cohérence avec les aménagements du coeur du Domaine.
Situés en amont , des "effets de porte" formés par un motif marqué au sol signalent l'approche de part et d'autre du carrefour.

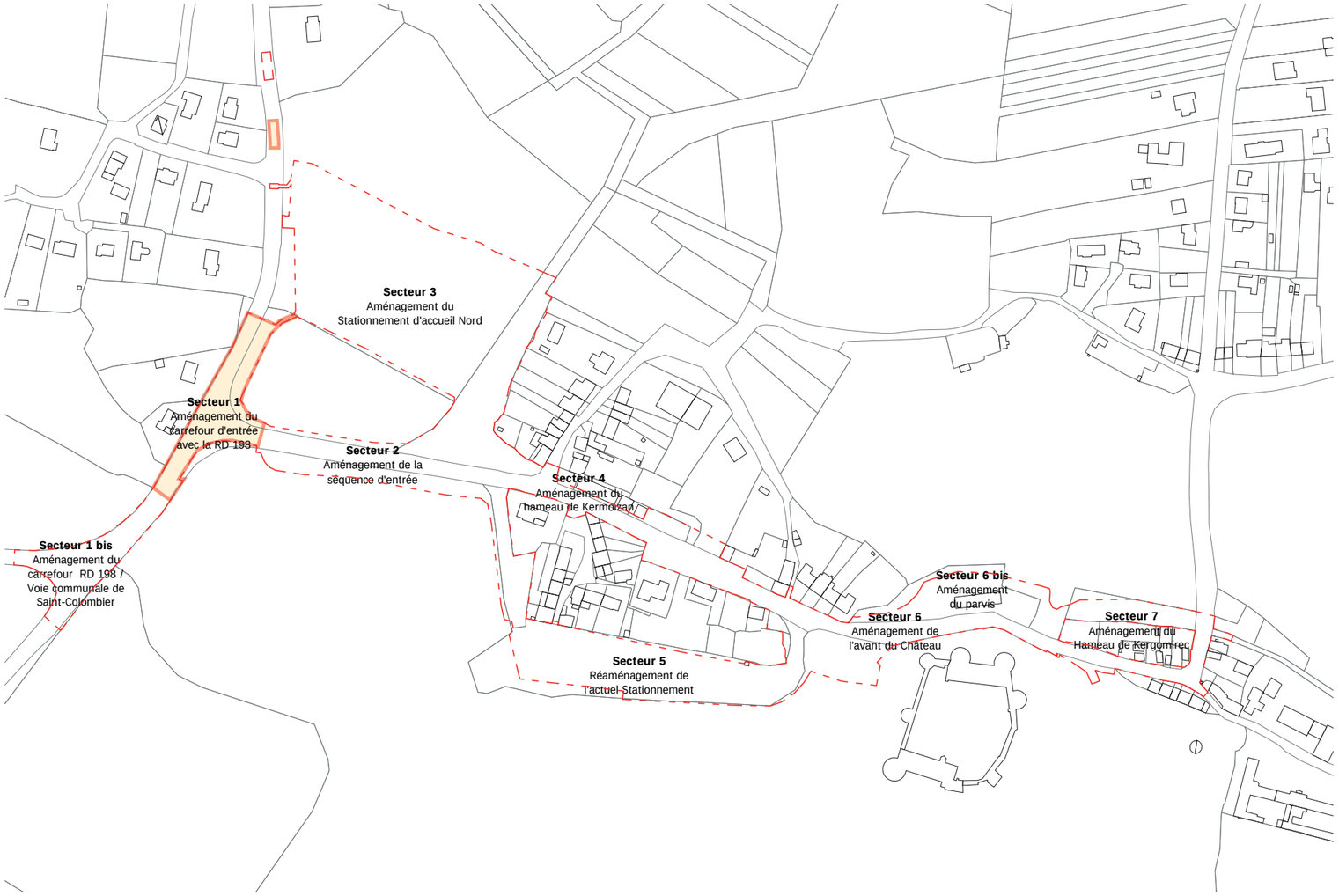

PA2 - SECTEUR 1 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR D'ENTRÉE : PROJET

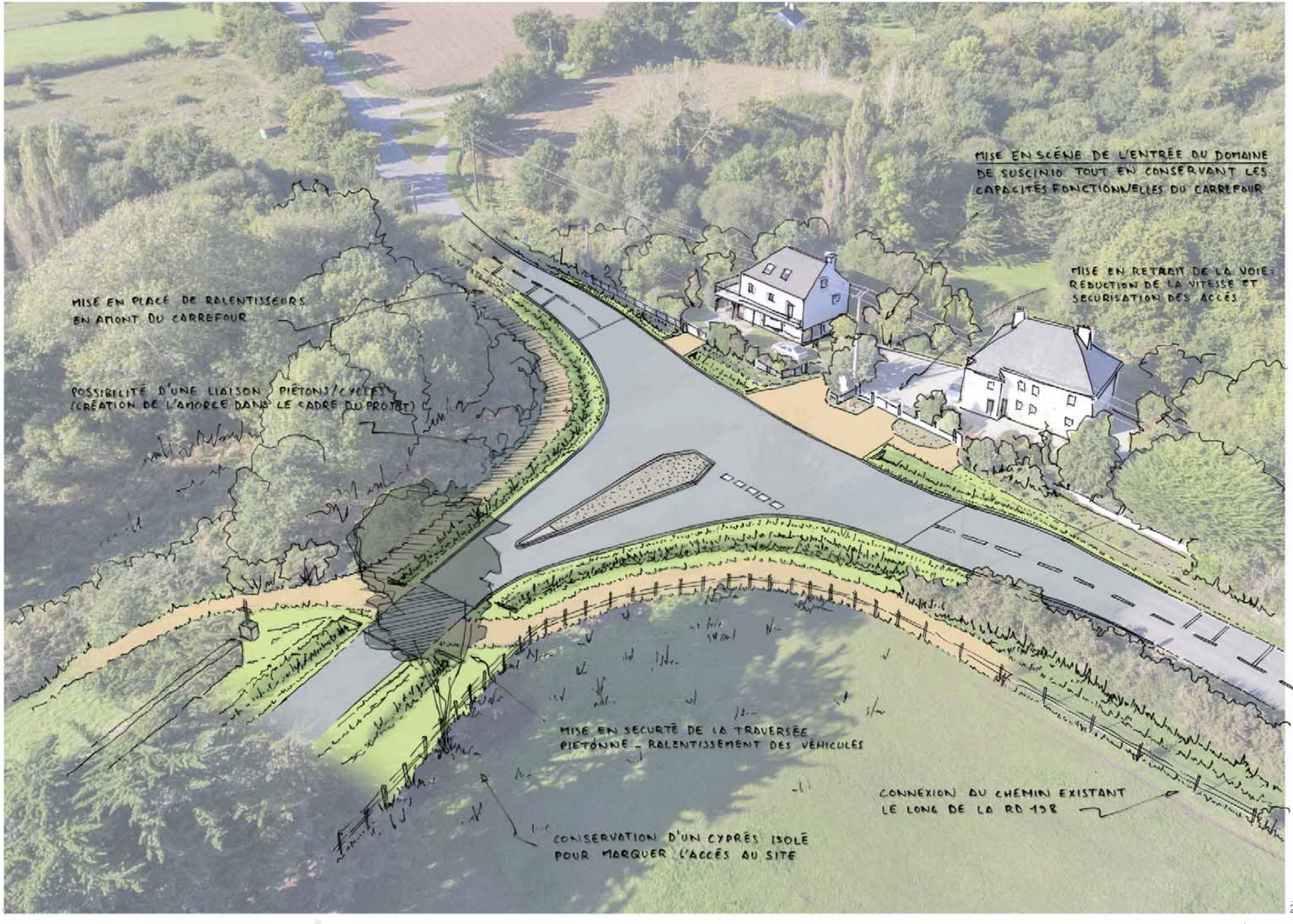

PA2 - SECTEUR 1BIS - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RD198 - VOIE COMMUNALE

Existant :

Le carrefour présente les mêmes caractéristiques d'échelle et de traitement que l'intersection marquant l'entrée du Domaine de Suscinio. Aucune hiérarchie ne permet de révéler la disparité des dessertes et de trafic. L'usage de la Voie Communale de Saint-Colombier correspond pourtant à une desserte locale. Elle est toutefois de plus en plus indiquée comme un accès au Domaine de Suscinio par les outils d'aide à la conduite GPS.
La forme actuelle du carrefour favorise une vitesse élevée dans l'intersection comme sur la voie communale.

Projet :

Le projet prévoit une forte réduction de l'emprise du carrefour. La diminution des îlots centraux et une arrivée perpendiculaire sur la Route Départementale permettent de diminuer la vitesse des véhicules empruntant l'intersection.
Quelques travaux de plantation accompagnent l'aménagement. Les haies bocagères et noues existantes sont prolongées, suffisamment en retrait pour conserver les cônes de visibilité.
Il est à noter que le pincement de l'intersection avec le mur du Roy est tel qu'il ne permet pas de réaliser une continuité piétonne et cycles au Sud du carrefour. Une liaison douce est envisageable, à l'arrière du mur du Roy sur un terrain privé, dans une première partie puis sur le terrain communal qui longe la route départementale 198.

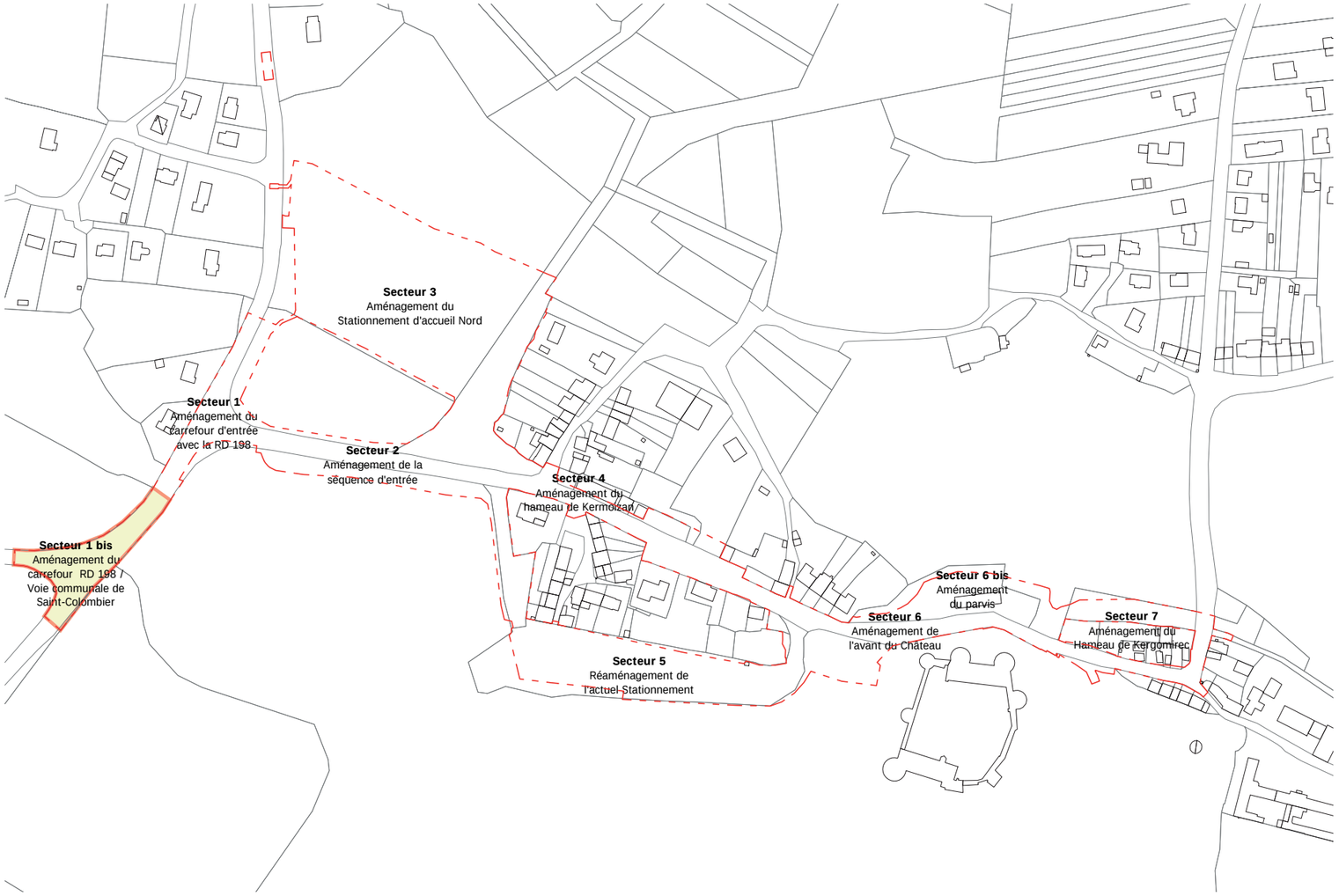

PA2 - SECTEUR 1BIS - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RD198 - VOIE COMMUNALE : PROJET

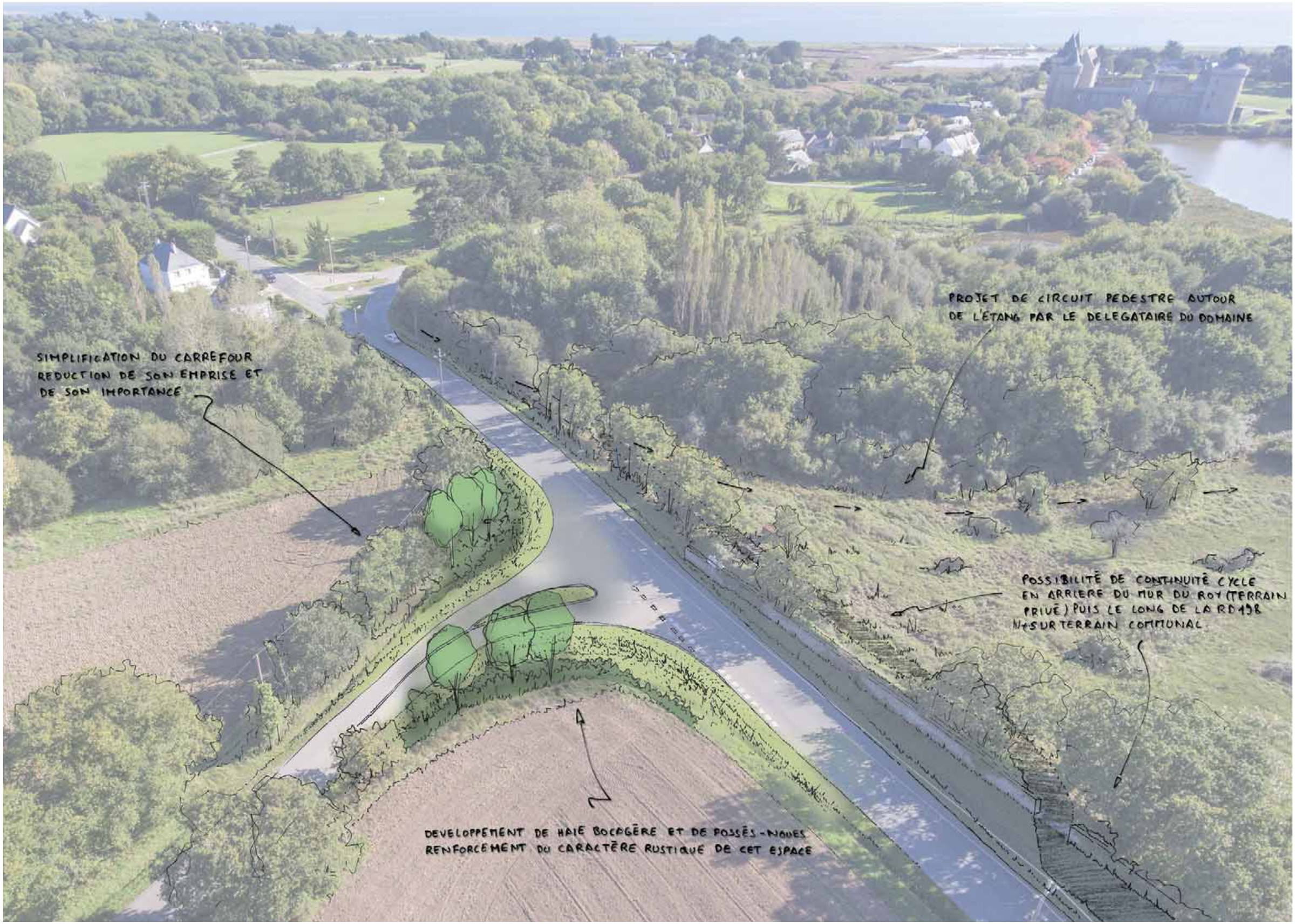

PA2 - SECTEUR 2 - AMÉNAGEMENT DE LA SÉQUENCE D'ENTRÉE

Existant :

Une fois passé le carrefour de la Route départementale, la Route du Duc Jean V débute par une grande séquence rectiligne de cent cinquante mètres, encadrée par deux éléments forts.

La voirie est bordée à l'Ouest par le Mur du Roy, qui guide la route en pente douce vers le Hameau de Kermoizan. Il masque un cheminement piéton en parallèle, qui passe à travers un boisement. Plus loin, situés à quelques dizaines de mètres, la zone humide et l'étang ne sont visibles que par les passants qui empruntent ce chemin.

A l'Est, une rangée de cyprès marque fortement l'entrée du site, surplombant et plongeant dans l'ombre la première moitié de la séquence. Elle laisse place à une prairie où l'on trouve aujourd'hui, avant l'accès au stationnement, des jeux pour enfants.

De plus, ces noues empêchent le stationnement sauvage lors de périodes d'affluence.

La voie d'accès conserve son emprise et son revêtement en enrobé. L'accès des piétons au site est facilité par la reprise de la sente située entre le mur du Roy et la zone humide en amont de l'étang. Le public circule donc à l'écart de la circulation pour rejoindre le stationnement nord ou l'étang. Quelques plantations d'arbres viennent compléter les sujets situés en arrière du mur du Roy.

Programme :

L'aménagement de la séquence d'entrée doit permettre de révéler les caractéristiques du Domaine aux visiteurs.

Projet :

Le projet vise à révéler, dès l'entrée au site, les éléments structurants du domaine de Suscinio : la pierre et l'eau.

La présence de l'eau est révélée par l'élargissement de la noue à l'Est. La petite zone humide créée, qui reprend l'emprise d'une ancienne mare remblayée, annonce dès l'entrée les caractéristiques paysagères du Domaine. Elle sert également à la gestion des eaux pluviales du stationnement Nord dont elle constitue l'exutoire en point bas.

Sur cet espace, l'aire de jeux est supprimée pour des raisons de sécurité (aujourd'hui au carrefour de l'accès au stationnement et l'entrée du site, sans cheminement dédié) : le projet prévoit un emplacement permettant sa relocalisation (non programmée à ce jour) dans le prolongement du stationnement de l'étang à proximité d'une aire de pique-nique.

Un reprofilage des talus et la suppression de la haie de cyprès permettent d'ouvrir le regard sur le paysage alentour, les prairies et haies bocagères, en atténuant l'effet de "corridor". Un cyprès est néanmoins conservé pour permettre de marquer l'entrée du site.

La prolongation des noues existantes vers le carrefour d'entrée et leur élargissement participent à marquer la présence de l'eau et à mettre en valeur le Mur du Roy. L'eau n'est plus cantonnée à un ouvrage technique encaissé, elle prend une autre dimension par le reprofilage de part et d'autre de la voie d'entrée.

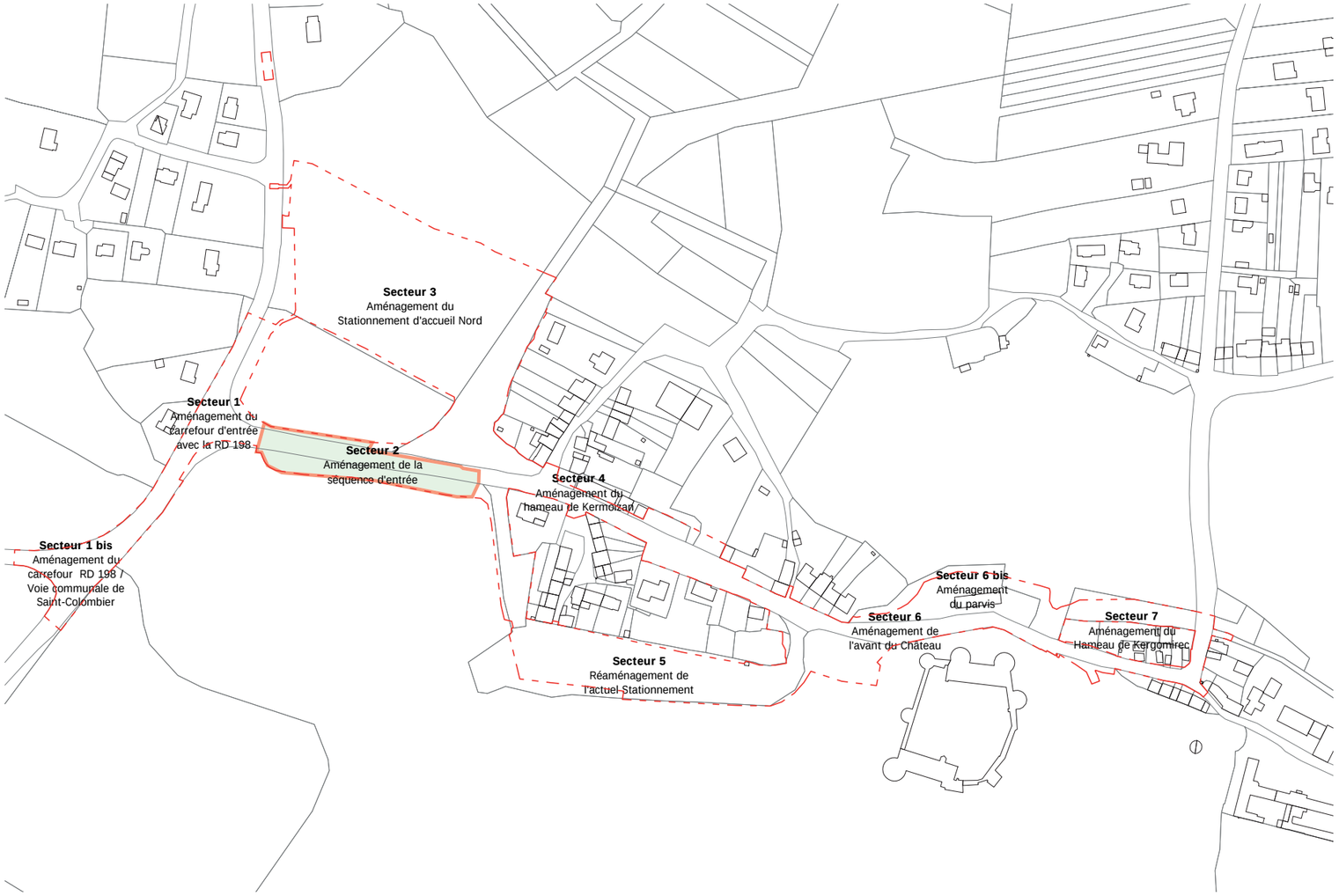

PA2 - SECTEUR 2 - AMÉNAGEMENT DE LA SEQUENCE D'ENTRÉE : PROJET

PA2 - SECTEUR 3 - AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT D'ACCUEIL NORD

Existant :

Aménagé de manière sommaire dans une prairie, le parc de stationnement en retrait permet de répondre à la demande croissante de stationnement sur le site. Les véhicules légers et camping-cars s'y stationnent en plein champ, guidés par des dispositifs légers. Les véhicules occupent environ un tiers de cette prairie ceinte par des haies bocagères et située pour partie en lisière d'un boisement. Cette situation permet de limiter l'impact du stationnement des véhicules, peu perceptible depuis la séquence d'entrée.

L'accès au stationnement depuis la Route du Duc Jean V se fait par une voie empierrée, réaménagée récemment, talutée pour compenser les deux mètres de dénivelé. Elle traverse la haie existante, comme en témoigne l'arbre qui sépare les deux sens de circulation.

Programme :

Le programme prévoit l'aménagement d'un stationnement pour les véhicules légers (cent cinquante emplacements) et les autocars. Une aire pour les camping-cars est également indiquée. Seule une partie du champ, correspondant à l'emprise actuellement utilisée est destinée à être aménagée.

Projet :

L'hypothèse développée propose de clarifier le schéma de circulation et de sécuriser les parcours sur le site. Pour cela, le parc de stationnement en retrait est uniquement dédié aux véhicules légers (y compris des emplacements pour personnes à mobilité réduite). En évitant le stationnement des autocars, on permet de limiter les aménagements lourds sur ce site jusqu'alors très peu artificialisé. On limite également les conflits d'usages avec le public en voiture et à pied.

Cet espace devient la solution unique de stationnement à l'échelle du Domaine. Son implantation en retrait permet de capter dès l'entrée le flux routier des visiteurs (l'accès à double-sens vers la plage est conservé). Il favorise une découverte piétonne du site, désormais préservé d'une partie du trafic, et permet une découverte progressive du Château et de son environnement en passant par la future Maison du Domaine.

Le projet prévoit la réalisation de 235 places de stationnement (222 places VL, 10 places réservées aux PMR et 4 emplacements camping-cars). En cas d'affluence, l'aménagement permet d'occuper la totalité de la parcelle pour une capacité d'environ 300 places (extension sur surface en prairie). Elle se base sur les projections du Délégataire de Service Public du Domaine qui prévoient une forte augmentation du nombre de visiteurs au cours des prochaines années.
Un traitement différencié des surfaces et un grand nombre de plantations limite l'impact de ce parc de stationnement.

Il s'organise en trois zones destinées à contenir progressivement les véhicules suivant la fréquentation du site et la saison, d'une activité faible à des affluences plus exceptionnelles. La première partie, utilisée en permanence, prévoit l'usage de matériaux plus résistants pour les voiries comme les stationnements, respectivement en enrobé et stabilisé renforcé. La seconde accueille des circulations en stabilisé et des stationnements en mélange terre-pierre, qui permettent une végétalisation de leur surface et limitent l'imperméabilisation. Dans ces deux parties, l'organisation en "peigne" du stationnement permet de dégager de larges bandes plantées. Enfin, une troisième zone (hors du périmètre d'intervention), amenée à être utilisée plus exceptionnellement, conserve le principe actuel d'un stationnement sur une simple prairie fauchée. Cet espace permet la possibilité de stationnement des camping-cars. Il ne s'agit pas d'une aire d'accueil pour camping-cars.

Dans les zones aménagées, le stationnement s'adosse à un large merlon planté qui reprend la trame et, à terme, l'échelle, des haies que l'on trouve actuellement dans le périmètre. En parallèle de ce nouveau réseau de haies, des noues et des cheminements piétons amènent au point bas, à la sortie du parc de stationnement. Le réseau de noues évacue les eaux pluviales jusqu'au bassin près de la séquence d'entrée.
Le projet prévoit également des plantations aux périphéries du stationnement qui permettront de mettre à distance les propriétés voisines et l'Espace Boisé Classé situé à proximité immédiate.

Une liaison directe au chemin des Amourettes est étudiée par la commune (hors projet), elle reprend le tracé d'anciens chemins communaux. Une connexion piétonne à la ferme fromagère est également étudiée depuis le chemin des Amourettes par la commune (hors projet).

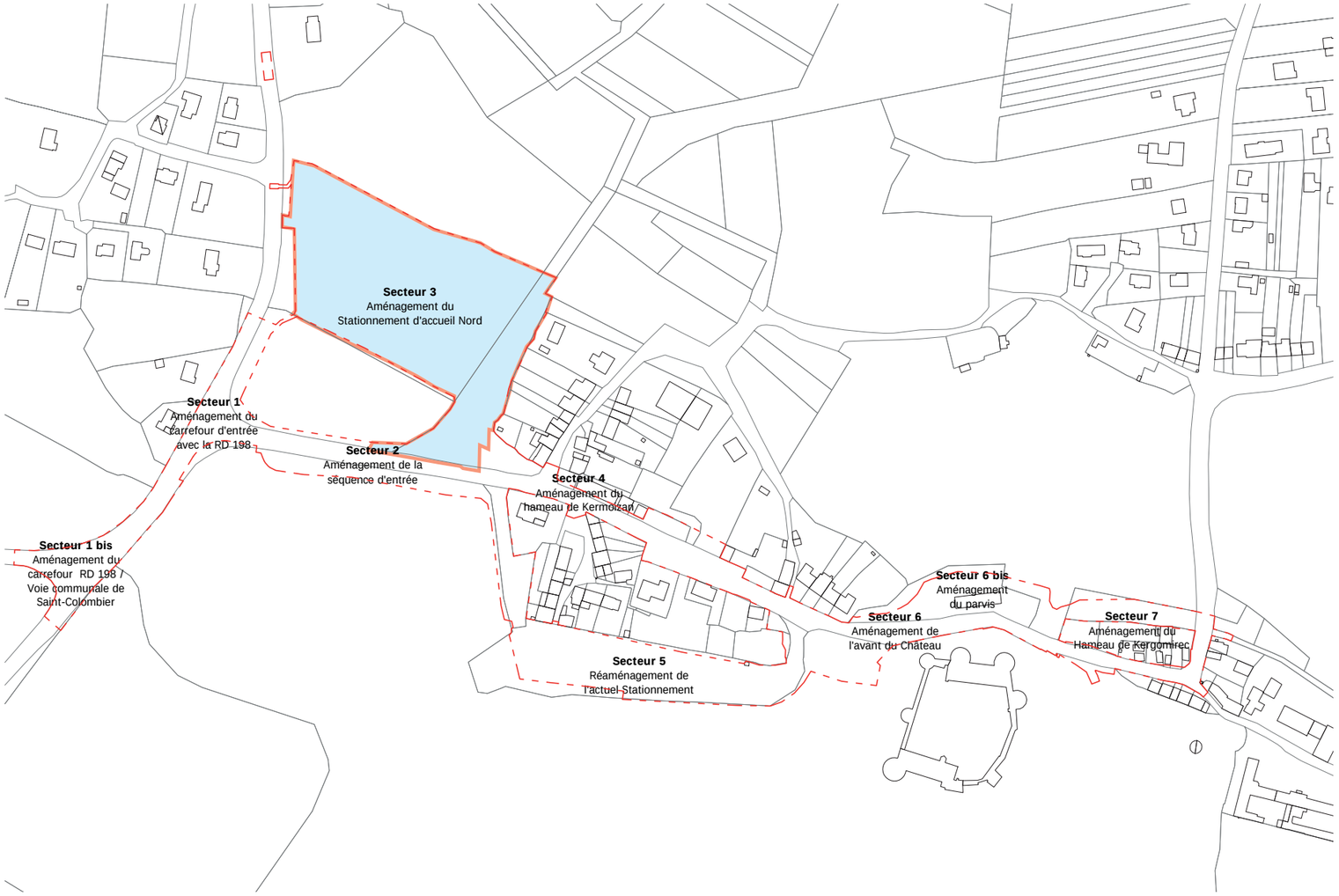

PA2 - SECTEUR 3 - STATIONNEMENT D'ACCUEIL NORD : PROJET

PA2 - SECTEUR 4 - AMÉNAGEMENT DU HAMEAU DE KERMOISAN

Existant :

La disposition des premières maisons du hameau de Kermoizan génèrent un resserrement de la route qui marque la seconde porte d'entrée du Domaine. Cette contraction apporte une ambiance plus confinée, moins ouverte sur le paysage que dans les autres secteurs mais plus proche du patrimoine architectural. C'est ici, dans l'axe de la voie, que les visiteurs perçoivent pour la première fois le Château.

On observe sur ce secteur une gestion difficile des circulations et un stationnement anarchique sur une forme de placette et le long de la voie. Des bornes, récemment mises en œuvre, permettent de conserver un passage pour les piétons dans les portions les plus contraintes en particulier devant la Ferme de Kermoizan (Future Maison du Domaine). Dans d'autres cas, à l'inverse, des accotements plus larges et non protégés servent au stationnement, obligeant les piétons à cheminer sur la chaussée. Cette situation chaotique, en plus de produire de l'inconfort et des risques pour les visiteurs, dégradent fortement la perception de l'espace.
Dans le hameau se concentrent tous les commerces présents sur le Domaine (une crêperie, une biscuiterie, un espace d'exposition privé et une chambre d'hôte).

On découvre dans le hameau un petit patrimoine architectural de maisons mitoyennes et de murs de clôture, que l'on retrouve dans les rues adjacentes Er Lien et Er Dilost. A l'inverse, des constructions plus récentes situées à l'Ouest de la Route du Duc Jean V génèrent un vis-à-vis peu flatteur avec ce patrimoine et le Château et ne participent pas à l'émergence d'une ambiance cohérente.

Les matériaux peu qualitatifs et les faibles aménagements de la route traversant le hameau ne mettent pas en valeur l'approche au monument qui s'annonce.

Programme :

Le hameau est amené à devenir un véritable préambule à la découverte du monument et du Domaine. Une continuité piétonne confortable et un traitement qualitatif de l'espace sont donc exigés.

Projet :

L'aménagement vise à mettre en scène le hameau pour l'intégrer pleinement au Domaine et à le relier au parvis du château par la même facture d'aménagement.

L'installation future de la Maison du Domaine dans la Ferme de Kermoizan, positionne le hameau comme une étape majeure de la découverte du site, entre la séquence d'arrivée et le point de convergence qu'est le Château. Les circulations piétonnes sont donc prioritaires sur le secteur.

La chaussée est réduite au strict nécessaire. Un dispositif de mise en sécurité des piétons permet de réduire son emprise et limite le stationnement à quelques places. Un arrêt minute est créé devant la crêperie.

Le léger décalage vers l'Ouest de la chaussée par rapport à son tracé actuel assure un passage confortable aux piétons, même dans les séquences les plus contraintes, où il est réduit à trois mètres de largeur.

A l'entrée du hameau, au niveau de l'actuel petit stationnement, un rétrécissement de la chaussée et un changement de matériau marque un effet de porte indiquant aux automobilistes l'entrée dans une zone de rencontre, où leur vitesse est limitée à 20 km/h jusqu'au parvis devant le château inclus. Les dessertes du stationnement en retrait et du stationnement de l'étang (réservé aux autocars) y sont clairement signalées. Séparé de la chaussée par des plantations, un espace piétonnier plus large assure l'articulation entre le stationnement en retrait et le hameau.

Dans la partie centrale, un élargissement de l'espace public à l'Est sur les terrains du Département créé une petite place capable d'accueillir de grandes affluences de visiteurs à proximité de la Maison du Domaine.

Le traitement des revêtements de sol permet de renforcer la cohérence du hameau et de le lier aux abords du château. Au revêtement de sol en béton érodé de type "macadam romain" s'aditionnent des pierres posées sur champ en écho au cadre bâti environnant. Des joints végétalisés marquent la transition entre les espaces minéraux et les zones de plantations par une transition douce.

Les matériaux de la chaussée et des circulations piétonnes se mêlent, effaçant la frontière entre les deux modes d'utilisation afin de marquer la priorité des piétons sur les automobiles (zone de rencontre) et d'uniformiser les espaces. Des bornes en blocs de granit éclaté font office de dispositif de sécurité pour les piétons vis à vis des véhicules pour limiter le stationnement anarchique.

Un traitement différencié, suivant la proportion de pierre et de béton érodé, permet de hiérarchiser les espaces. Il donne ainsi une importance majeure à la place créée et atténue les stationnements et accès aux propriétés à l'ouest de la chaussée.

Afin de réduire l'impact de ces mêmes propriétés, des espaces plantés sont créés entre la chaussée et les constructions les moins cohérentes avec le site.

Avec l'élargissement de l'espace public sur la placette de Kermoisan (et sous réserve d'une comptabilité des collets des arbres avec le nivellement des abords), deux beaux sujets de la haie qui marque l'entrée du champ à l'Est de la route sont conservés. Mis en valeur par quelques plantations et le traitement en pierre, ils participent à créer une ambiance de place.

PA2 - SECTEUR 4 - AMÉNAGEMENT DU HAMEAU DE KERMOISAN : PROJET

PA2 - SECTEUR 5 - RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉTANG

Existant :

Le parking situé à proximité de l'étang a été créé lors du développement touristique du château de Suscinio sur une prairie située entre la zone humide et les habitations de Kermoizan. Il permet l'accueil d'une centaine de véhicules et on y trouve les emplacements pour les autocars de tourisme.

Sa situation permet un accès rapide des visiteurs au monument. La proximité immédiate du château est révélée par les tours qui émergent au dessus de la frange boisée en lisière de l'étang, particulièrement visibles à cet endroit.

Actuellement, son fonctionnement à sens unique provoque la sortie des véhicules entre le hameau de Kermoizan et le château, au milieu du premier belvédère sur le château. Malgré quelques aménagements à cet endroit, le passage important nuit à la découverte du site, pourtant prometteur en termes de points de vue sur le château comme sur le Domaine. La végétation qui sépare le plan d'eau du stationnement est interrompue à quelques endroits par le passage des visiteurs qui cherchent à s'approcher de l'étang.

Entre les places de stationnement, on trouve un grand nombre d'arbres d'essences diverses (érables, chênes, ...). Ils assurent pour partie un masque du stationnement, notamment depuis la courtine Nord du château. L'état phytosanitaire et la croissance de ces arbres sont assez variables.

A noter la présence des vestiges du mur du Roy sur les propriétés privées longeant le parking et la présence d'un poste de transformation électrique, nécessitant un accès pour l'opérateur.

Programme :

Le programme prévoit une optimisation du stationnement (densification par une réorganisation) et une réduction de son emprise au sud. Ce travail s'accompagne d'une suppression de la sortie Sud, par la mise en place d'un demi-tour, et la valorisation d'une continuité uniquement piétonne vers le château.

Projet :

En allant au-delà du programme, le projet clarifie le schéma de circulation et dédie l'accès et le stationnement de l'étang aux autocars de tourisme (six emplacements) et aux personnes à mobilité réduite uniquement. Les véhicules légers et camping-cars sont, quand à eux, dirigés vers le stationnement en retrait au Nord. Ceci limite les conflits d'usages et permet d'orienter l'accueil des groupes vers la Ferme de Kermoizan ou l'entrée du château.

La capacité actuelle du stationnement pour autocars est doublée tout en tirant parti de l'infrastructure de voirie existante. Une grande partie des arbres présents sur le siste est aussi conservée.

Un fonctionnement par demi-tour des véhicules permet de réduire son emprise. Seul l'accès Nord est conservé, la partie Sud ainsi libérée devient une liaison piétonne longeant l'étang. L'accès technique (services, secours et opérateur pour le poste transformateur) est toutefois conservé. L'espace libéré permet la création d'une aire de pique-nique et un emplacement est prévu pour l'installation éventuelle d'une aire de jeux, tout deux profitant des points de vue sur le plan d'eau et le château. Cet espace est également planté pour améliorer la perception des abords directs du monument et étoffer le masque végétal qui dissimule le stationnement depuis le château.

Un quai central en platelage bois permet une descente et une montée sécurisées des groupes (scolaires et touristes) dans les autocars. Ils peuvent alors rejoindre le château par le cheminement piéton dédié ou se diriger vers l'accueil du Domaine de la Ferme de Kermoizan via la rue Er Lienn.

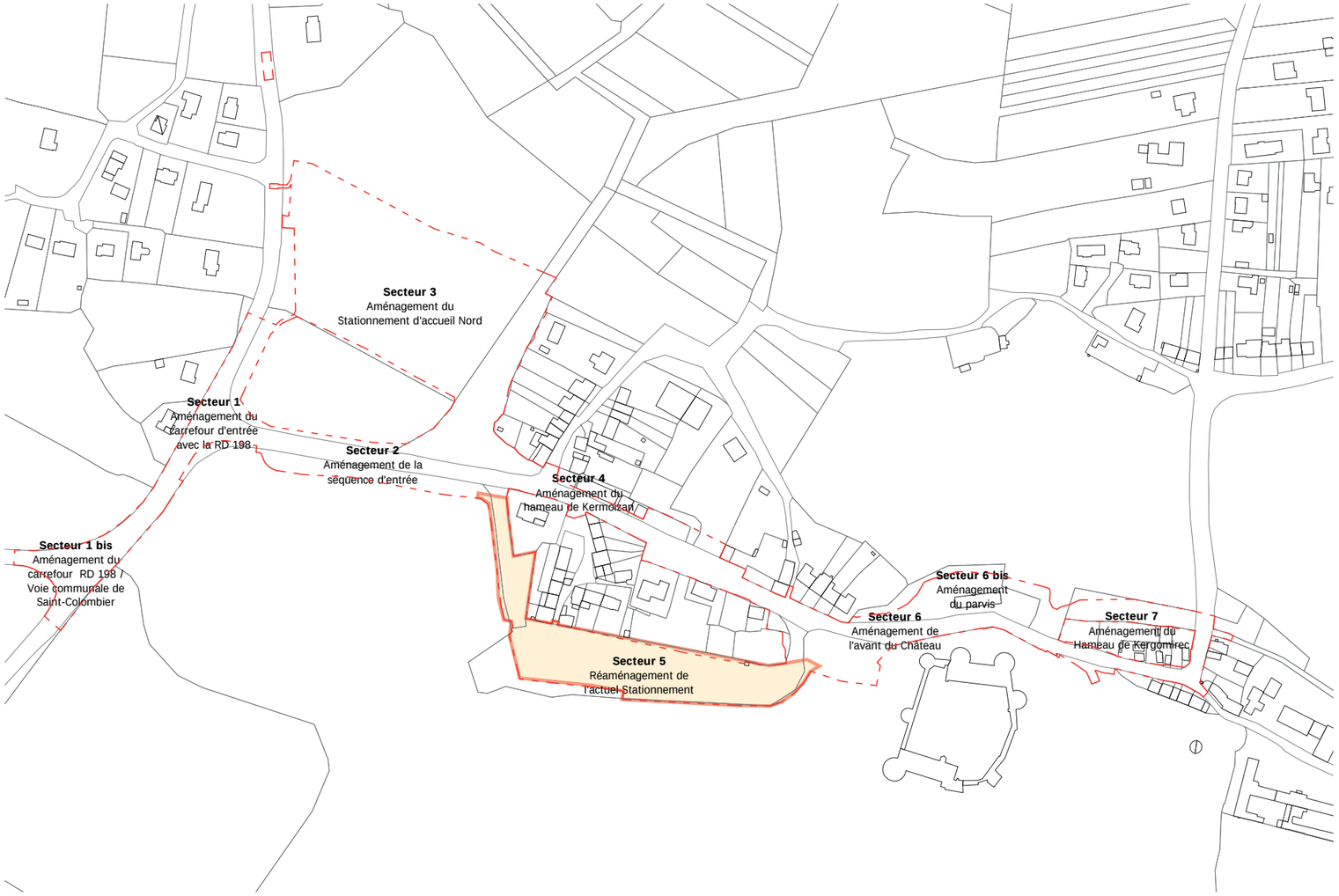

PA2 - SECTEUR 5 - RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉTANG : CROQUIS D'AMBIANCE

Le quai en platelage bois du stationnement de l'étang en direction du château

PA2 - SECTEUR 6 - AMÉNAGEMENT DE L'AVANT DU CHÂTEAU

Existant :

Les abords immédiats du château sont fortement marqués par l'échelle du monument, dont la silhouette émerge des douves. Entre le hameau et le château, la Route franchit l'exutoire busé de l'étang, qui déverse ses eaux dans la roselière. A cet endroit, le passage sur un perré se contracte, marquant le franchissement du petit cours d'eau. Un talutage abrupt et un cheminement piéton traversant la zone humide rendent difficile la lecture du parcours hydraulique, pourtant capitale dans la découverte du Domaine.

Directement face au Château se trouve une propriété privée acquise par le Département. Un bâtiment d'habitation, une longère construite au 20ème siècle et sans grande qualité architecturale, a été démolie. Cette propriété contraint fortement l'espace public au niveau de l'entrée du château. La route du Duc Jean V s'approche alors près des douves, ne laissant aux piétons qu'un faible espace de circulation protégé par une rangée de bornes.

Sur l'ensemble du secteur, les largeurs de passage contraignent les passants à emprunter la chaussée, à plus forte raison encore si des véhicules sont stationnés de manière anarchique sur certains accotements.

Juste avant le hameau de Kergomirec, l'un des deux accès à la prairie du château, un sentier sur une partie fortement talutée, est aujourd'hui difficilement praticable pour les piétons.

Programme :

Le programme prévoit l'acquisition de la propriété privée et la démolition de la longère (réalisé au premier trimestre 2018). L'espace ainsi libéré est transformé en parvis, permettant une mise en scène du château et de la roselière située juste en contrebas.

Ce parvis, partagé par les piétons et les véhicules, est prévu comme un point d'orgue de la découverte du site. Il créée un espace de respiration et d'observation.

Projet :

Les aménagements accompagnent la découverte de deux éléments majeurs du Domaine : l'architecture (la pierre) et l'eau.

L'espace occupé actuellement par la voie de sortie du stationnement, libéré des contraintes de passage, est aménagé en belvédère permettant d'apprécier le monument dans toute son ampleur. Ce belvédère s'appuie sur le tracé du mur du Roy et sur les lignes de composition de l'espace de découverte du château.

L'extension du perré au niveau du franchissement offre une circulation confortable (réglementaire) pour les piétons entre le belvédère et les abords du château.

Un talutage plus doux de l'exutoire, un reprofilage du talus artificiel ainsi qu'une reprise du perré et de la tête de buse permettent de lire le point de contact entre les deux zones humides caractérisées de l'étang et de la roselière.

La démolition de la longère, en mai 2018, permet d'envisager une ouverture visuelle sur la roselière et offre l'opportunité d'augmenter l'espace public devant l'entrée du château, qui en forme le parvis. La chaussée est décalée par rapport à son tracé actuel, s'éloignant du monument. La partie piétonne du coté des douves est ainsi généreusement élargie jusqu'au pont-levis.

Les traitement de sol et les dispositifs de séparation sont traités de manière continue et cohérente avec ceux du hameau de Kermoisan.

A l'Est du parvis, un aménagement en gradines accompagne la pente. Le jeu de plissé de ce belvédère à plusieurs niveaux permet aux visiteurs de se rapprocher de la roselière, d'en apprécier les qualités paysagères tout en mettant à distance le public pour ne pas perturber la faune.

Ainsi la végétation existante en lisière des aménagements, à l'interface entre la roselière et le dernier cheminement bas, est maintenue et protégée pour permettre son développement. Cette mise à distance par un dispositif de mise-en-défens permet d'éviter la pénétration du public dans la roselière.

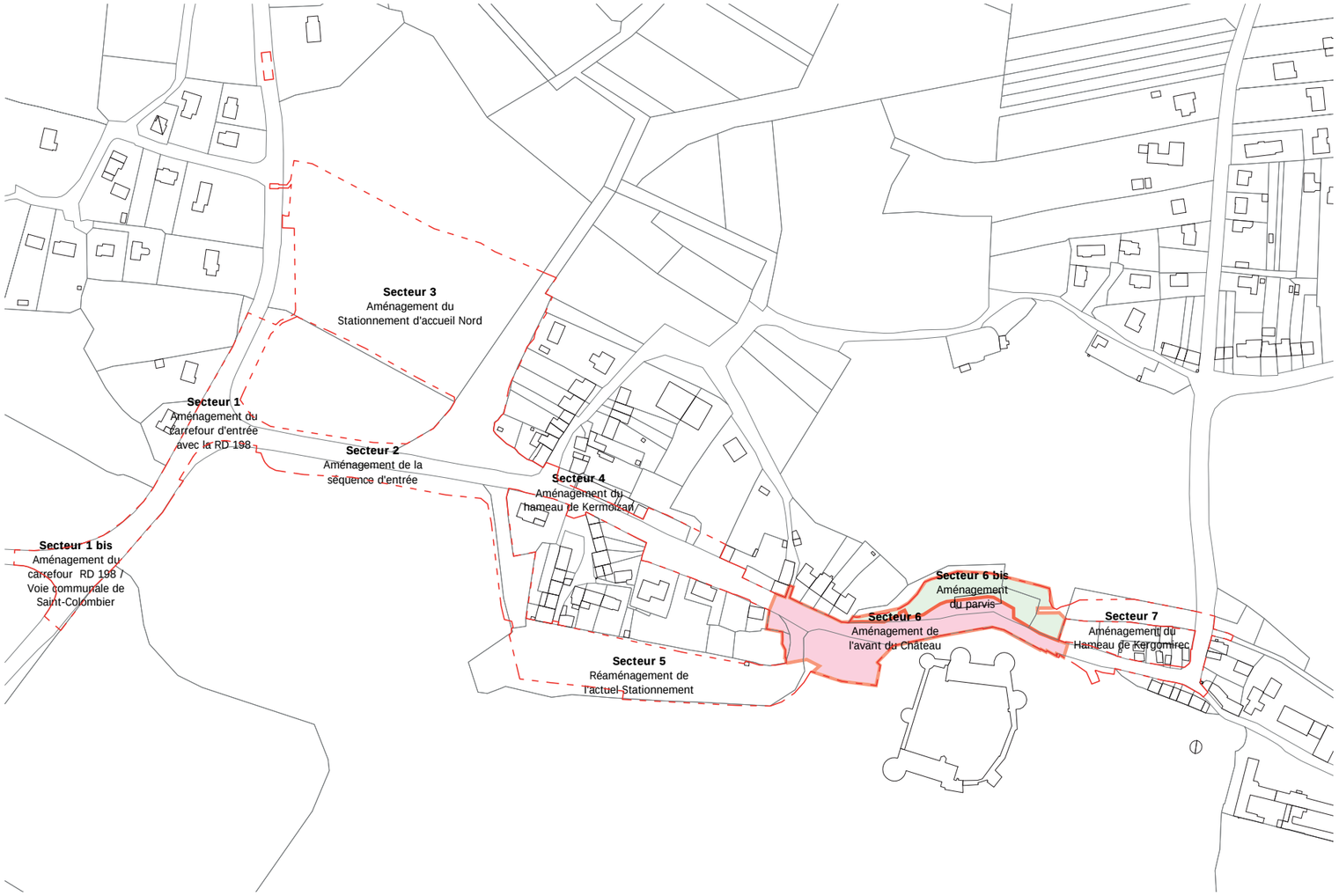

PA2 - SECTEUR 6 - AMÉNAGEMENT DE L'AVANT DU CHÂTEAU : PROJET

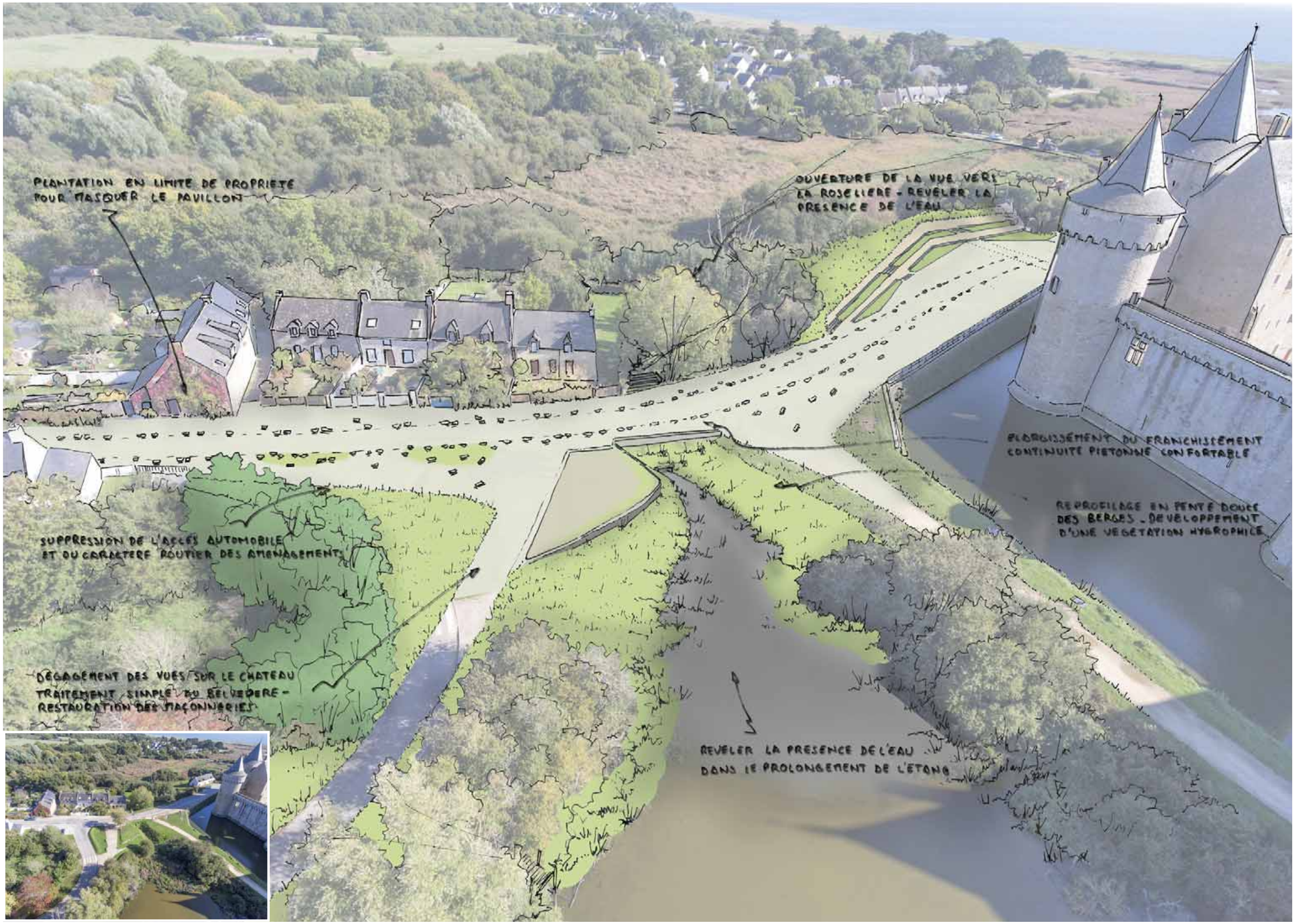

PA2 - SECTEUR 6 - AMÉNAGEMENT DE L'AVANT DU CHÂTEAU : PROJET

PA2 - SECTEURS 6, 6BIS : AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU CHÂTEAU ET DU BELVÉDÈRE : PROJET

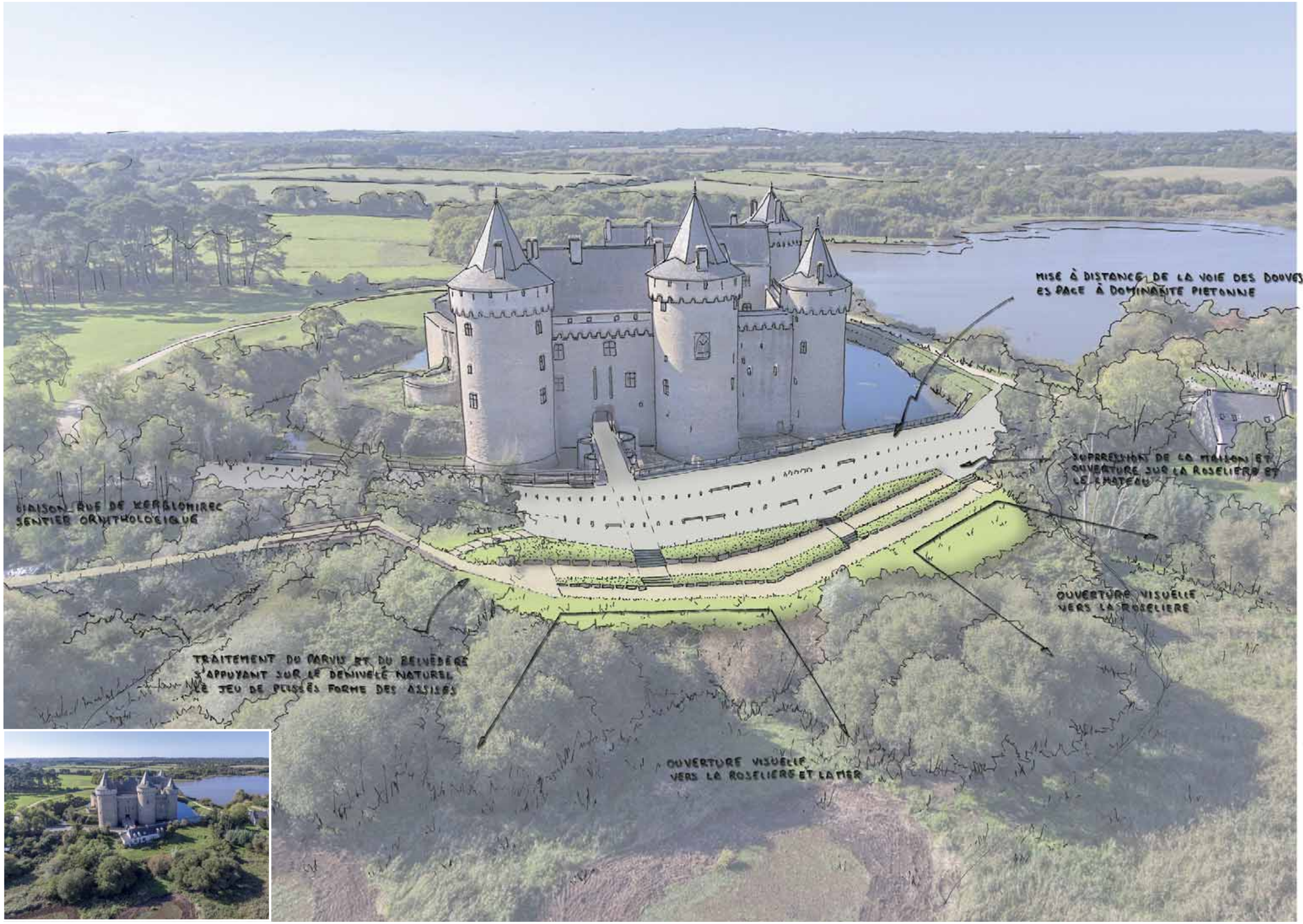

PA2 - SECTEURS 6, 6BIS - AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU CHÂTEAU ET DU BELVÉDÈRE

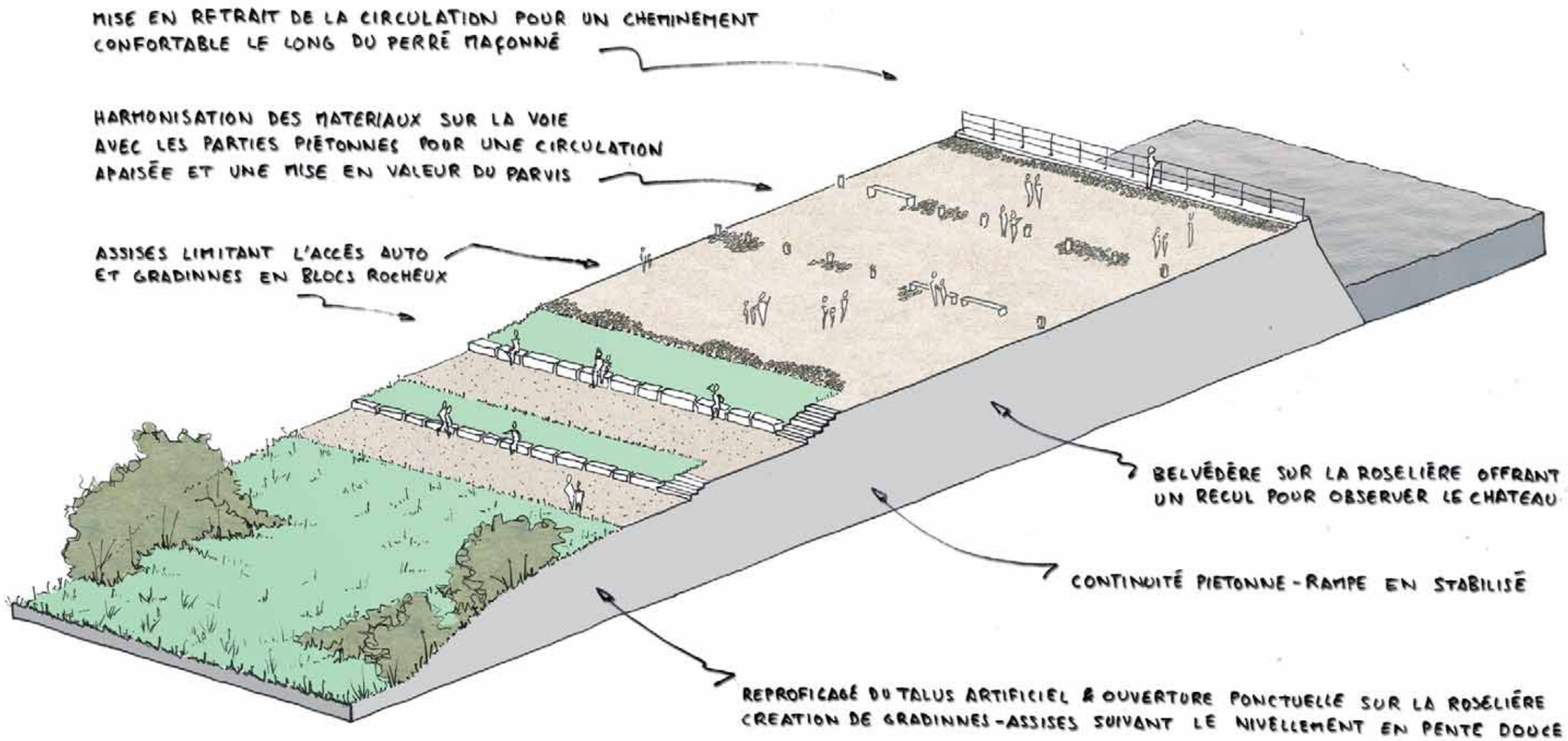

PA2 - SECTEURS 6, 6BIS - AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU CHÂTEAU ET DU BELVÉDÈRE : PROJET

PA2 - SECTEUR 7 - AMÉNAGEMENT DU HAMEAU DE KERGOMIREC

Existant :

Le hameau de Kergomirec est le dernier tronçon de la route du Duc Jean V, la fréquentation des piétons y est moindre puisqu'il ne se situe pas sur l'itinéraire privilégié d'accès au château de Suscinio pour les visiteurs. Il est cependant sur l'itinéraire de piétons et de nombreux véhicules qui se dirigent vers la plage de Suscinio. On y retrouve les problématiques communes à l'ensemble du site que sont le stationnement sauvage et la difficulté pour les piétons de circuler, tant les emprises sont réduites.

Les aménagements de voirie, le mobilier directionnel et d'éclairage ainsi que les matériaux employés ne mettent pas en valeur le petit patrimoine architectural du secteur : murets, séquence de maisons mitoyennes et puits.

Programme :

Le programme prévoit l'aménagement de la voie et du carrefour pour en améliorer l'aspect.

Il prévoit également la création d'une liaison entre le parvis du château et le début du parcours ornithologique existant au Sud du Domaine. Cette connexion piétonne est prévue en bordure de la roselière sur son emprise.

Projet :

Bien que moins fréquenté, le hameau de Kergomirec est l'un des deux seuls accès menant au château. A ce titre, l'aménagement permettra de marquer le statut de "porte d'entrée" du site depuis les zones humides du Sud du Domaine et la plage.

La création d'un cheminement entre le parvis et le sentier ornithologique existant permet de lier les différents parcours du Domaine en évitant le secteur très contraint de Kergomirec. En tenant compte de l'important dénivelé et de la sensibilité en terme d'habitat pour la faune et la flore de la roselière, la liaison piétonne créée prend la forme d'un sentier qui enjambe la partie la plus accidentée du site sur un terrain privé (en cours d'acquisition) afin d'éviter les interventions sur la zone humide. Il permet de révéler une liaison hydraulique (pour l'instant supposée) et propose un point de vue supplémentaire mais très ponctuel sur la roselière. la végétation existante, principalement constituée de saules va progressivement refermer la fenêtre de vue sur la roselière ce qui permettra de limiter l'impact du cheminement. Ce sentier piéton rejoint ensuite directement le parcours ornithologique.

Ce nouveau cheminement sera traité en stabilisé renforcé ave un dispositif de soutier des terres végétalisé sur la partie la plus accidentée du parcours avec en tête un muret maçonné en pierre afin d'apporter la sécurité du public nécessaire sur ces espaces.

L'intersection de ce passage et de la rue de Kerglomirec est signalée par une chaussée légèrement surélevée et un changement de matériau au sol. C'est elle qui marque l'entrée du hameau. Cette liaison entre le parvis et le sentier ornithologique permet à l'ensemble des usagers, dont les personnes à mobilité réduite d'éviter le carrefour du hameau de Kergomirec, dont les pentes et les emprises sont très contraignantes.

L'accès à la prairie du château est aménagé sobrement par quelques gradines en pierre naturelle pour permettre un accès plus aisé aux visiteurs. Le fort dénivellé et les contraintes archéologiques de l'endroit ne rendent cependant pas possible une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, le projet du délégataire de service public prévoit un accès sous douane à la prairie via l'enceinte du château en haute saison. Ce n'est également pas un accés pour le public et pour les véhicules (secours, gestion...).

Les matériaux au sol sont identiques à ceux utilisés dans le hameau de Kermoisan, ils marquent l'extension du domaine et la transition vers le monument.

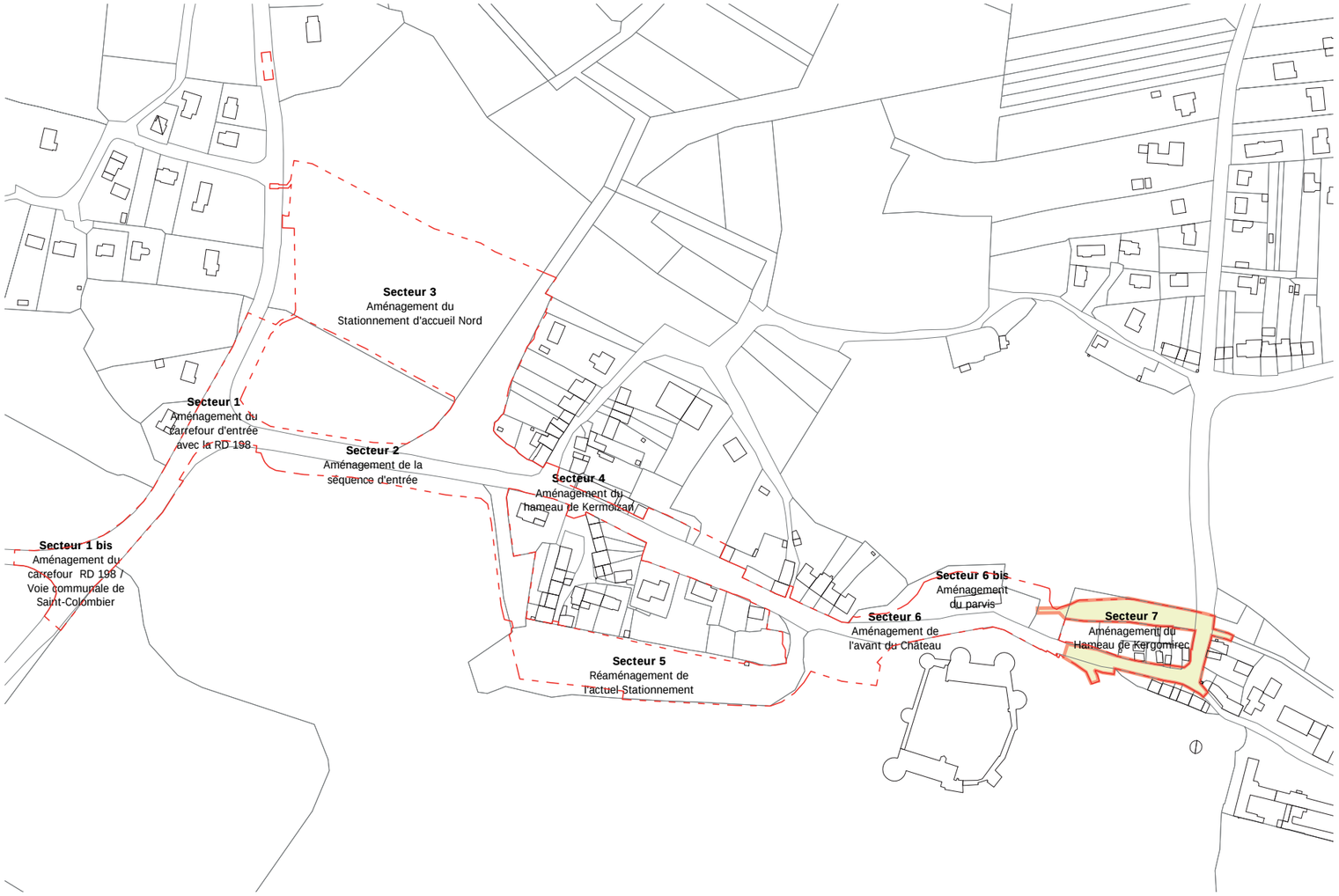

PA2 - SECTEUR 7 - HAMEAU DE KERGOMIREC : PROJET

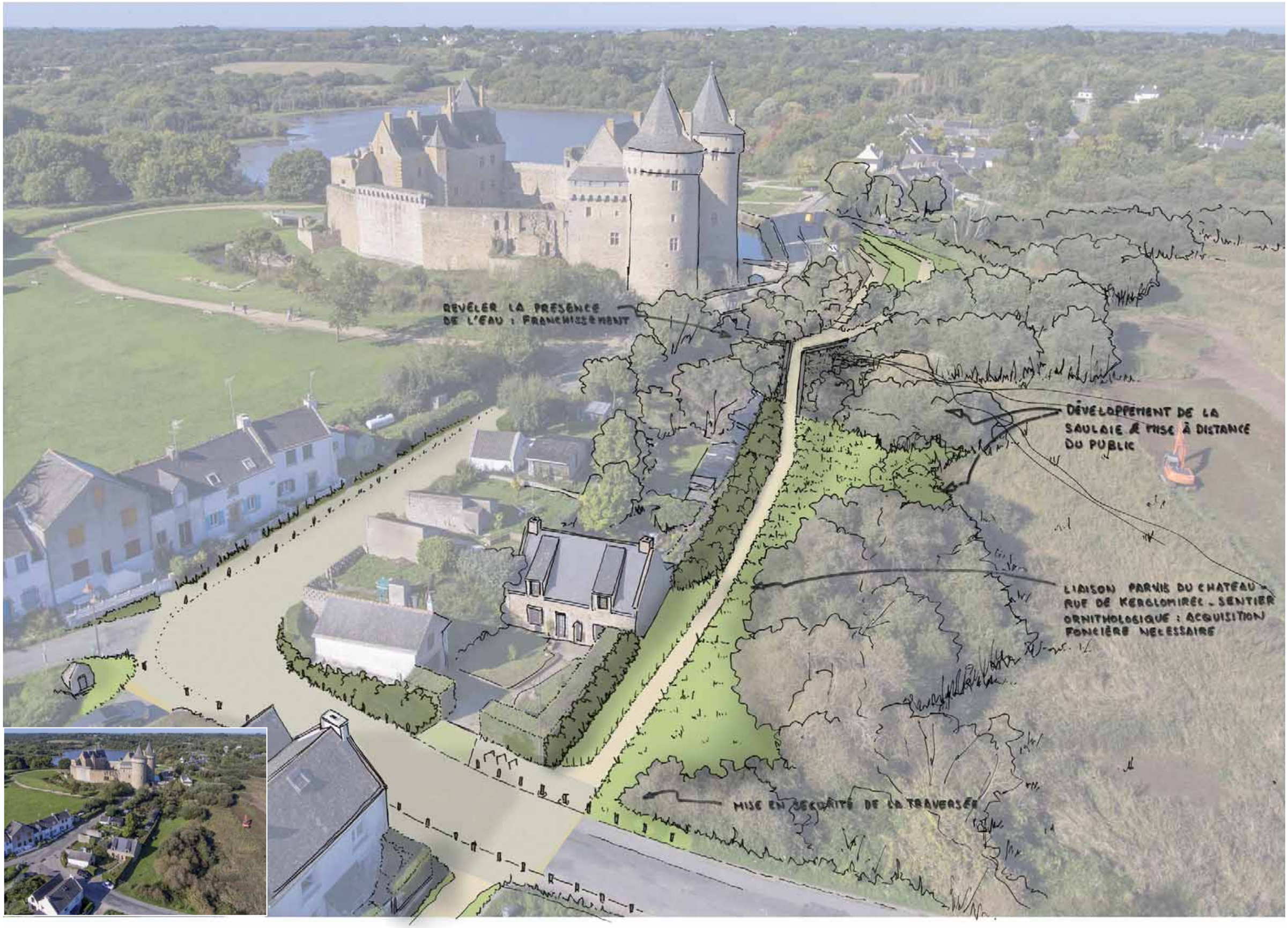

PA2 - PRINCIPE DE RÉPARTITION DES MATÉRIAUX AU SOL DANS LA PARTIE CENTRALE DU PROJET

Présentation générale

Les différents espaces de la partie centrale de la Route du Duc Jean V, des abords du Château aux hameaux de Kermoisan et Kergomirec, sont traités de manière homogène par un revêtement de sol commun.

De manière continue, il participe à créer une ambiance cohérente, évoquant le patrimoine environnant et la rusticité des lieux. Il conjugue également les contraintes de passage des véhicules, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et est en adéquation avec la fréquentation du site.

L'uniformité du revêtement sur ces espaces ne marque pas de hiérarchie entre les surfaces de voirie et les espaces piétonniers, elle définit au contraire un espace à partager entre les différents usagers. Elle encourage le parcours libre du piéton sur l'ensemble du site et favorise sa découverte.

Matériaux

Ce traitement de sol combine deux matériaux : le béton érodé et le pavage de pierre. Les deux surfaces sont mises en oeuvre de niveau, produisant seulement une variation d'aspect du sol.

Une majeure partie du revêtement de sol est réalisée en béton érodé, dit "macadam romain". Un bouchardage permet d'en révéler les différentes tailles de granulats. Les plus importants d'entre eux donnent à lire la matière de la pierre. L'aspect de ce revêtement évoque un chemin rustique plus ou moins empierré. Il est déjà employé sur le site puisqu'on le retrouve sur le pont et les courtines du château.

Aux surfaces en béton s'ajoutent des surfaces pavées de pierres posées sur champ. Elles reflètent la matérialité des éléments patrimoniaux du site que sont le château de Suscinio et les maisons-fermes des hameaux. Elles font par ailleurs écho au revêtement dans la cour du château notamment au niveau d'une rampe en "calade" mise à jour lors des campagnes de fouilles.

Les pierres employées sont de dimensions variables et sont agencées en rangées parallèles et régulières. La variété et l'irrégularité des formats permettent l'intégration ponctuelle d'un élément d'échelle différente (comme les bornes de pierre, par exemple). La disposition sur champ produit une surface légèrement animée et rugueuse qui n'empêche cependant pas son parcours par le piéton.

Principes de composition

Le béton érodé permet une circulation aisée des piétons comme des véhicules, il est donc privilégié sur les espaces de passage. Un surfaçage garantit par ailleurs un accès aux personnes à mobilité réduite.

Les surfaces de pierre marquent quant à elles une transition et leur aspect invite à l'observation. Elles sont privilégiées à l'approche d'émergences : on les retrouve en pieds de façades ou de murets à mettre en valeur. Elles entourent également les bornes en pierre éclatée. Cette technique permet un remplacement facilité des bornes en cas d'incidents.

Une végétalisation progressive des joints du pavage permet une transition entre les revêtements de sol et les zones de plantations ainsi qu'avec les espaces rustiques situés en périphérie. Les surfaces de pavage à joints végétalisés permettent également d'introduire de la variété parmi les vastes étendues minérales et de faire écho aux espaces naturels environnants, sans toutefois en empêcher l'accès. La végétalisation des joints permet aussi des adaptations au niveau du collet de certains arbres conservés.

Proportion

Sur les élargissements de l'espace public de la route du Duc Jean V, des surfaces en pierre se détachent des émergences et prennent alors la forme d'îlots (sans variations de nivellement).

Sur la place du hameau de Kermoisan, une proportion importante des surfaces au sol est réalisée en pavage, marquant cet espace en tant que tel, au-delà d'un seul usage de circulation. Le pavage permet une transition avec les espaces plantés et les pieds d'arbres conservés. L'usage du béton érodé est notamment réservé aux cheminements principaux, à la voirie et aux places de stationnement.

Une répartition similaire par grands îlots est développée sur le belvédère donnant sur le château. L'usage de la pierre permet une végétalisation des surfaces, marquant ainsi l'approche des abords de l'étang depuis la route du Duc Jean V. Le pavage marque également la plateforme d'observation du monument.

Aux abords immédiats du château, la proportion de surface pavée est moindre. Ces surfaces accompagnent simplement le parcours vers l'entrée. L'usage du béton érodé y est plus important, permettant ainsi de ne pas interférer dans la perception du monument depuis cet espace de recul. La présence des surfaces en pierre s'appuie sur des lignes tendues, plus sobres.

A noter que ce dispositif de pavage est plus limité sur les portions de voie plus étroite : réduction à minima des surface en pierre au niveau des bornes.

Interfaces

Les surfaces pavées, sous formes de bandes ou d'îlots, présentent des contours polygonaux irréguliers. Un sciage en périphérie des surfaces en béton érodé est prévu pour permettre la mise en œuvre de la pierre. La question de la mise en œuvre et de la délimitation des surfaces est un point important dans la qualité de l'aménagement. S'ils ne marquent pas de parallèles, les contours géométriques s'alignent plutôt sur les lignes majeures de découverte du site (parcours, points de vue), notamment en direction du château.

Une adéquation entre les teintes des granulats du béton, celle des pierres du pavage ainsi que les joints, permet d'en atténuer l'interface et ajoute à l'homogénéité générale, rythmée alors par les seuls changements de texture.

Cette surface mixte, mélange de deux aspects, peut évoquer un recouvrement, celui d'une couche de sable protégeant une chaussée ou au contraire, d'un affleurement, à la manière d'un îlot émergeant à surface de l'eau. Que ce soit dans un cas comme dans l'autre, il est ici question de deux entités qui se recouvrent et se découvrent alternativement.

PA2 - PRINCIPE DE RÉPARTITION DES MATÉRIAUX AU SOL

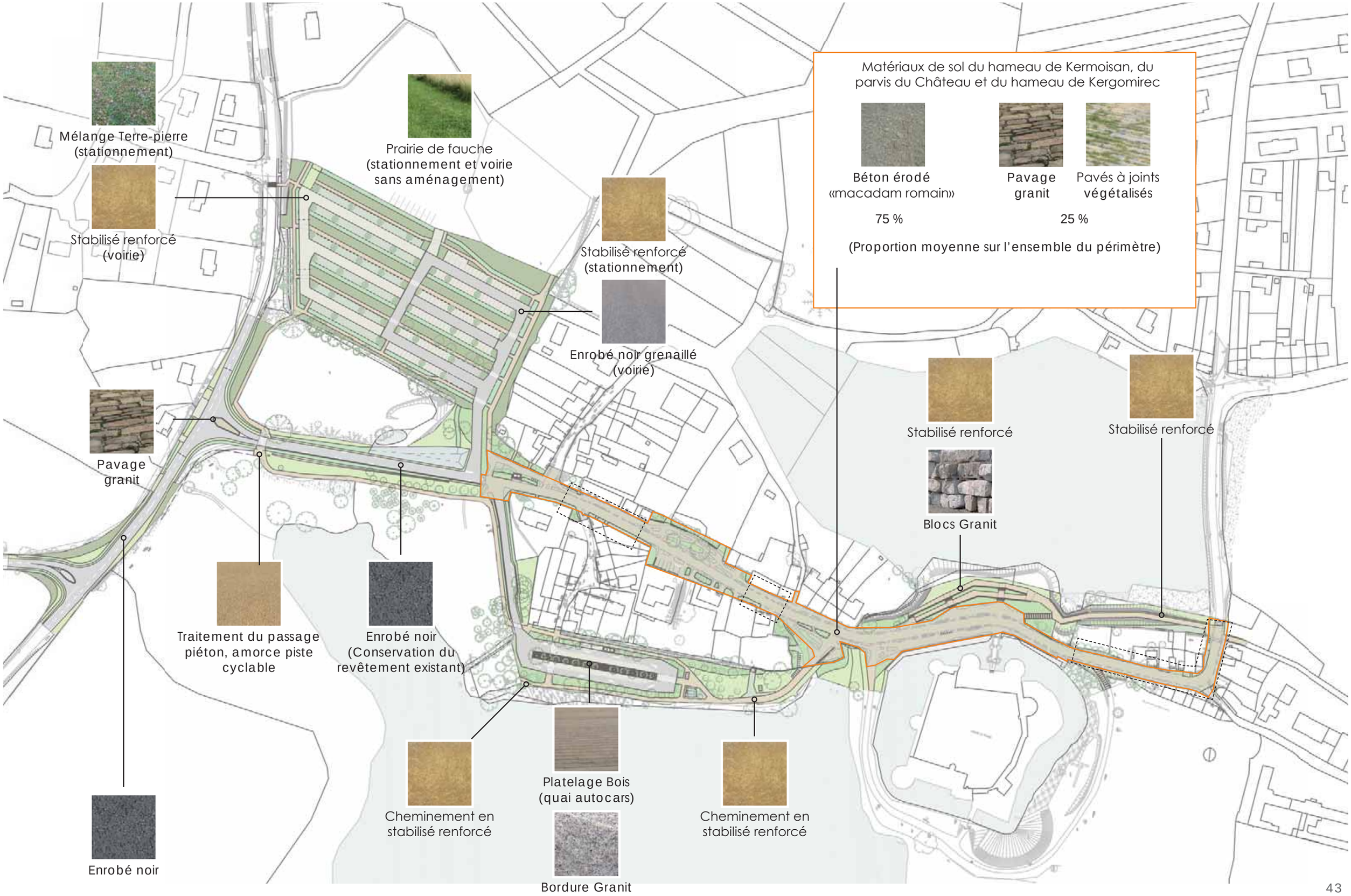

PA2 - PRINCIPES DE CALEPINAGE

1 - Revêtement en Béton érodé (de type "Macadam romain")
Joints sciés pour éviter la fissuration

1a - Le béton érodé est surfacé pour permettre l'accessibilité aux PMR sur les continuités principales

2 - Pavage de pierres posées sur champ de dimensions variables.

2a - Pavage à joints végétalisés

2b - Chaînette en pavage en pied de muret

3 - Transition végétale aux abord des pieds d'arbres

4 - Végétation arbustive

5 - Muret en pierre formant assise

6 - Bornes en pierre

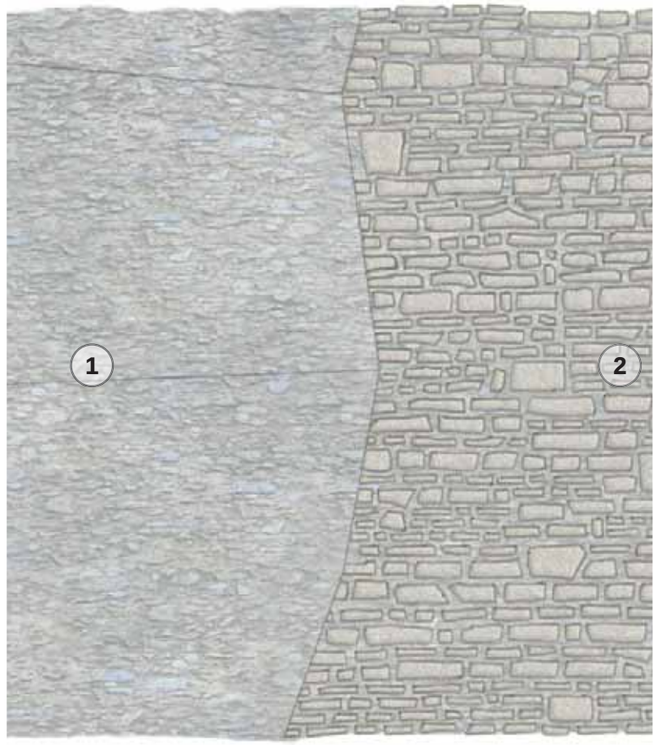

Calepinage de principe des secteurs 4, 6 et 7

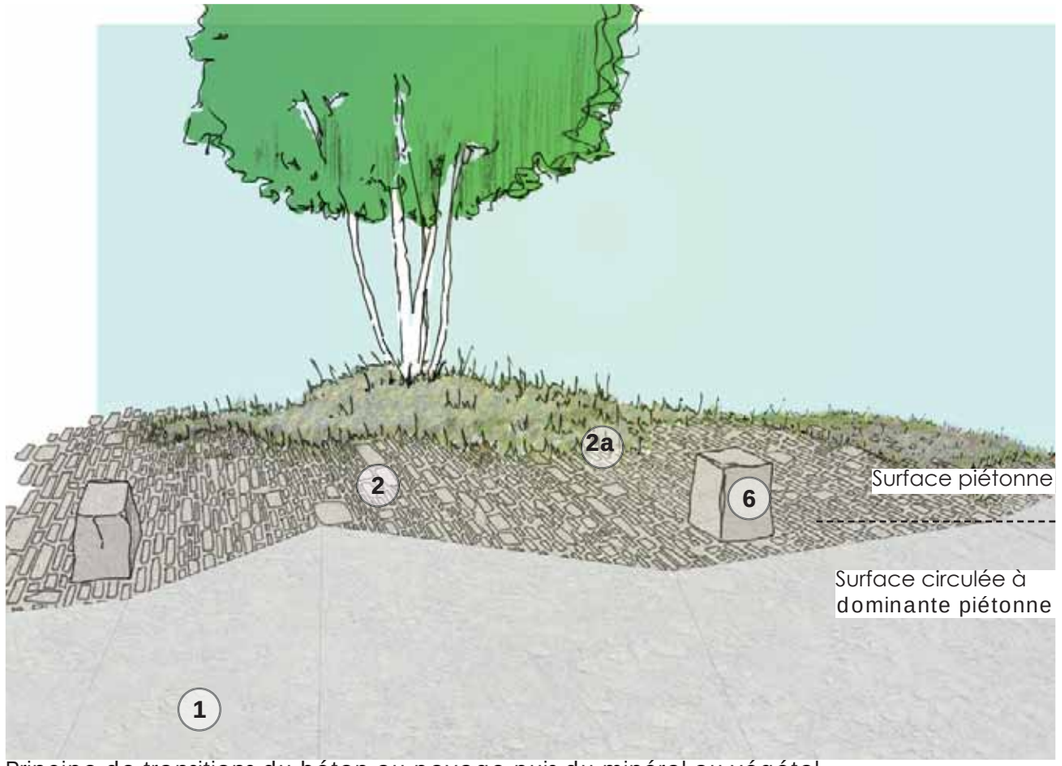

Principe de transitions du béton au pavage puis du minéral au végétal
Attention : revêtement en béton nécessitant des sciages de joints réguliers, alignés sur le calepinage des surfaces en pierres et des éléments de mobilier.

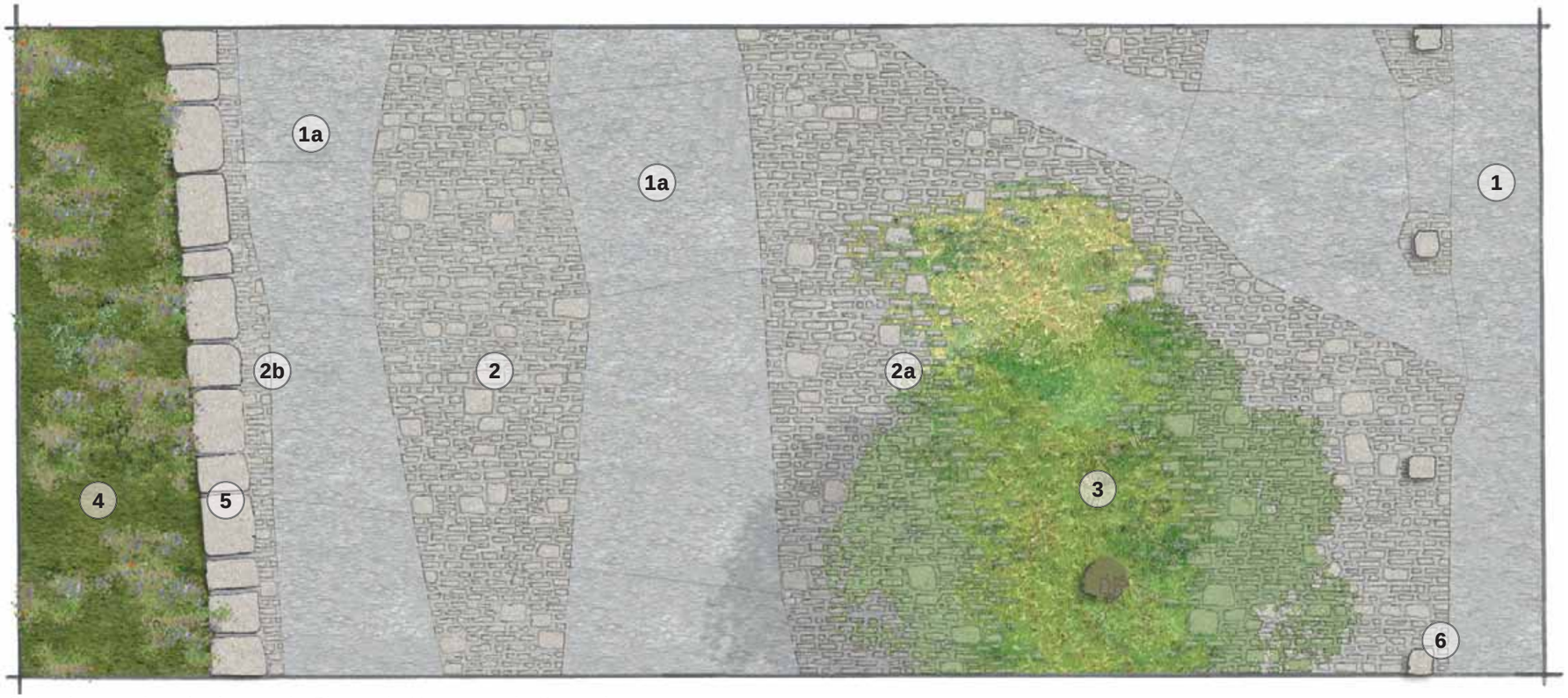

Calepinage de principe sur la Place du Hameau de Kermoisan

PA2 - PALETTE VEGETALE

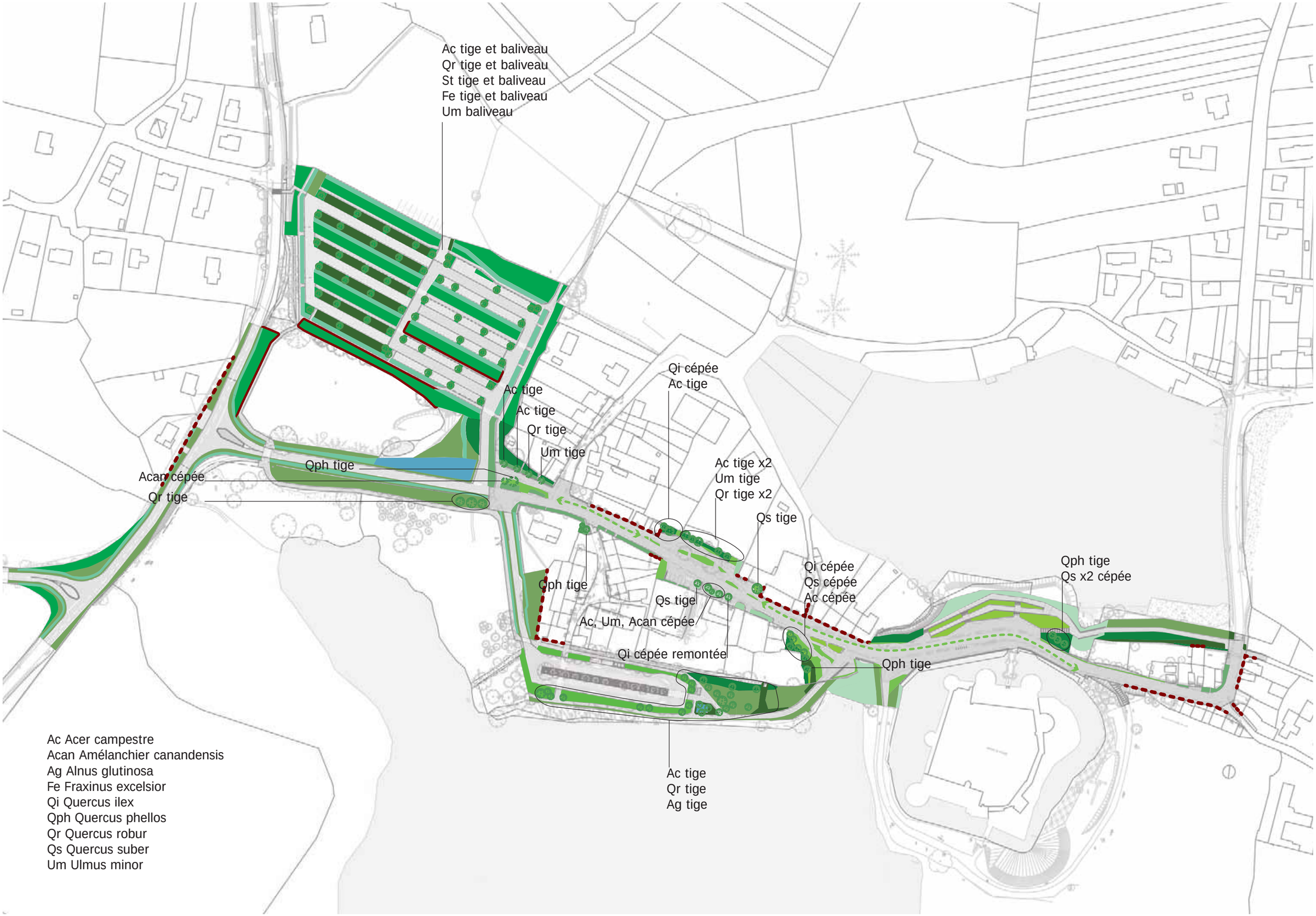

PA2 - PALETTE VEGETALE

Les boisements

Acer campestre

Quercus robur

Sorbus torminalis

Fraxinus excelsior

Ulmus minor

Crataegus monogyna

Corylus avellana

Crataegus monogyna

Euonymus europaeus

Ilex aquifolium

Rosa canina

Sambuscus nigra

noue et bassin

Phalaris arundinacea

Carex pseudocyperus

Lythrum salicaria

Iris pseudodacorus

Eupatorium cannabimun

Les arbres

Acer campestre

Quercus ilex

Amelanchier canadensis

Ulmus minor

Quercus robur

Quercus palustris

Quercus phellos

Alnus glutinosa

PA2 - PALETTE VEGETALE

Vivaces et arbustes
Placettes et voiries

Gaura lindheimeiri

Festuca mairei

Geranium macrorrhizum 'Spessart'

Erigeron glaucus 'Sea Breeze'

Geranium cantabrigiense 'Berggarten'

Festuca gautieri (scoparia)

Sambucus nigra

Rosa pimpinelifolia

Salvia microphylla

Hydrangea quercifolia

Salix lanata

Salix subopposita

Hydrangea quercifolia

Viburnum opulus 'Compactum'

Viburnum plicatum 'Watanabe'

Traitement des lisières

Euonymus japonicus

Myrtus communis 'Tarentina'

Pittosporum tobira 'nana'

Alcea rosa

Salix lanata

Viburnum plicatum 'Watanabe'

Lavandula x intermedia 'Alba'

Salvia microphylla

Centranthus ruber 'Alba'

Crocosmia 'Vulcan'

Hydrangea quercifolia

Végétalisation des joints du pavage

Festuca ovina

Festuca arundinacea

Lolium perenne

Festuca rubra ssp

Poa pratensis

Bellis perennis

Achillea tomentosa

Centranthus ruber

Festuca filiformis

Geranium macrorrhizum

Helichrysum orientale

Origanum laevigatum

Sedum acre

Sedum album

Teucrium ackermanii

PA2 - PALETTE VEGETALE

La haie de Cyprès de Lambert située sur le talus longeant la voie d'accès principale au site du chateau, route du Duc Jean V, n'est pas conservée afin d'ouvrir une perspective visuelle sur le grand paysage et les haies bocagères environnantes. Seul un arbre signal est gardé pour marquer l'entrée du site.

Les arbres existants situés sur la parcelle accueillant l'aire de stationnement sont conservés. L'organisation générale du parking se base sur la trame des haies existantes.

Espaces Boisés Classés protégés au PLU

Zones Humides protégées au PLU

Haies bocagères protégées aux PLU

Haies de cyprès à supprimer

PA2 - PALETTE VEGETALE

Vues et situation en plan de la haie de Cupressus

Plan hors échelle

PA2 - PLAN DE PRINCIPE D'IMPLANTATION DU MOBILIER

Principes d'implantation :

- Le mobilier marque les points d'accueil du public : La placette à l'entrée du hameau de Kermoisan ; La place principale au centre du hameau, à proximité immédiate de la Maison du Domaine et sur l'extrémité de l'aire de stationnement de l'étang.

- Au niveau des espaces suivants, s'ouvrant sur le château, la roselière ou l'étang, l'implantation raisonnée permet de laisser libre de larges cônes visuels.

- Les assises sont réparties en trois groupes : Les assises sur les maçonneries en pierre sur les placettes en appui des plantations arbustives et sur le jeu de plissé sur le belvédère au droit de la roselière (intégration dans l'épaisseur du dénivelé) ; des assises sobres en bois marquent les séquences plus rustiques du hameau par contraste aux assises métalliques épurées disposées aux abords du Château.

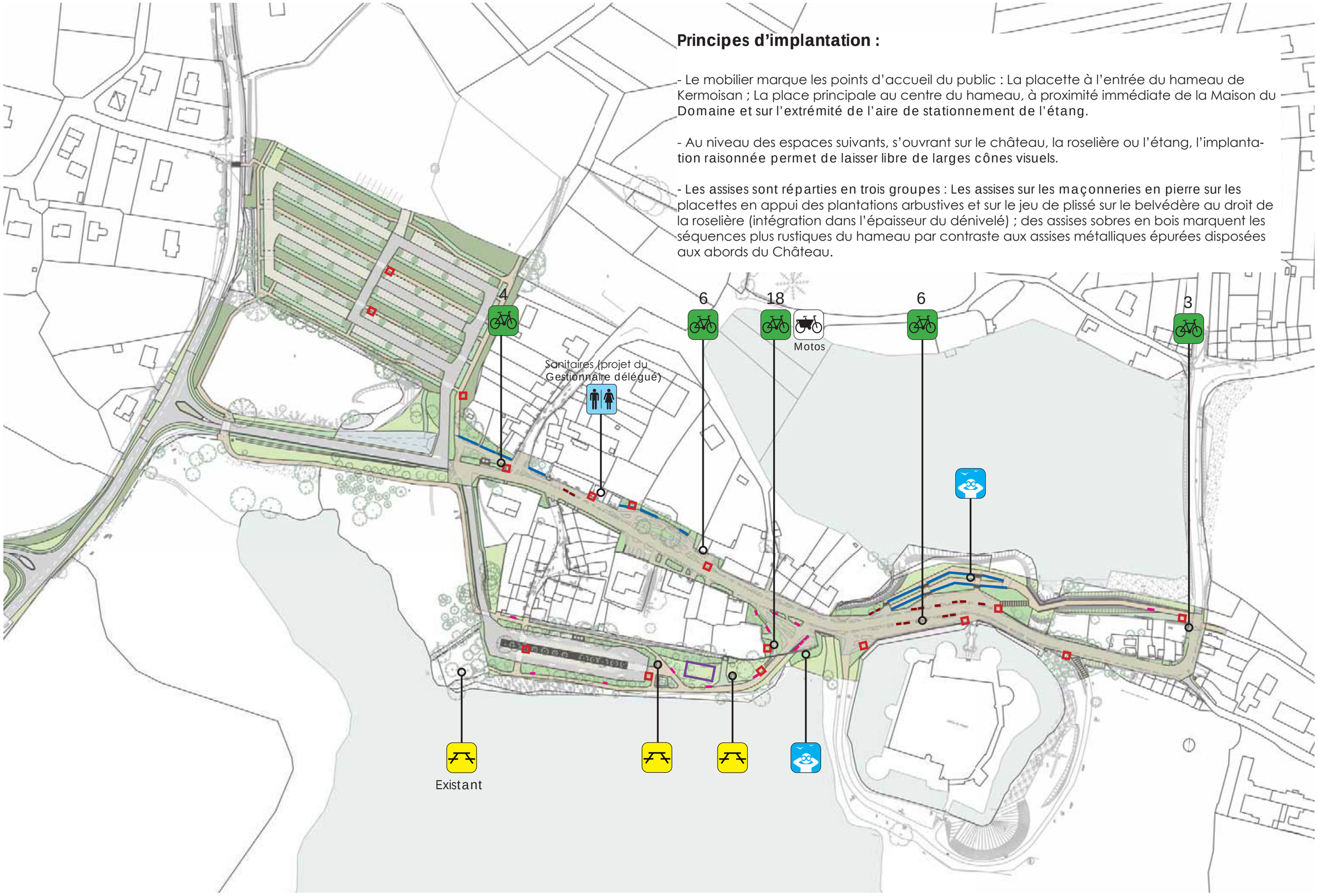

Aire de pique-nique | Appuis-vélos | Point d'observation aménagé | Corbeille | Assise pierre | Assise bois | Assise métal | Emprise pour une future aire de jeux (projet communal)

PA2 - RÉFÉRENCES DE MOBILIER DE CONFORT

Concernant les modèles de mobilier :

- Un mobilier épuré permet de répondre à l'usage tout en assurant une intégration au site pertinente,
- La matérialité proposée, en bois ou en acier thermolaqué de teinte sombre (RAL Mars 2525 s'approchant de l'acier corten que l'on retrouve sur la barrière de protection d'accès au château), participe également à cette intégration.
- Les barrières de protection existantes le long des douves ne sont pas traitées dans le cadre du projet et feront l'objet d'une autre demande d'autorisation.

RAL Mars 2525
sablé

Assises métal (sans motifs découpés)

Référence d'Angers

Assises bois

Référence de Camaret-sur-Mer

Assises sur muret maçonné

Référence de La Bernerie-en-Retz

Corbeilles

Modèle Tulipe 2020 (anti-rongeurs)

Appuis vélo

Modèle "agraphe" - Angers

Protection des plantations

Bornes fixes bois

Nota : sur le stationnement nord et pour les mises-en-défens provisoires il est prévu des piquets châtaignier écorcé pour protéger les plantations

Dispositif de séparation : bornes en pierre

Il est proposé que les bornes amovibles, en bois, reprennent la volumétrie des bornes fixes en pierre

PA3-Plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords

Art. R. 441-4 1° du code de l'urbanisme

DOMAINE DE SUSCINIO : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA RD 198A ET DE SES ABORDS

Morbihan

DIRECTION DES ROUTES

PA3 - PLAN DE L'ETAT ACTUEL

ech. 1 / 2000

PA3 - PLAN DE L'ETAT ACTUEL

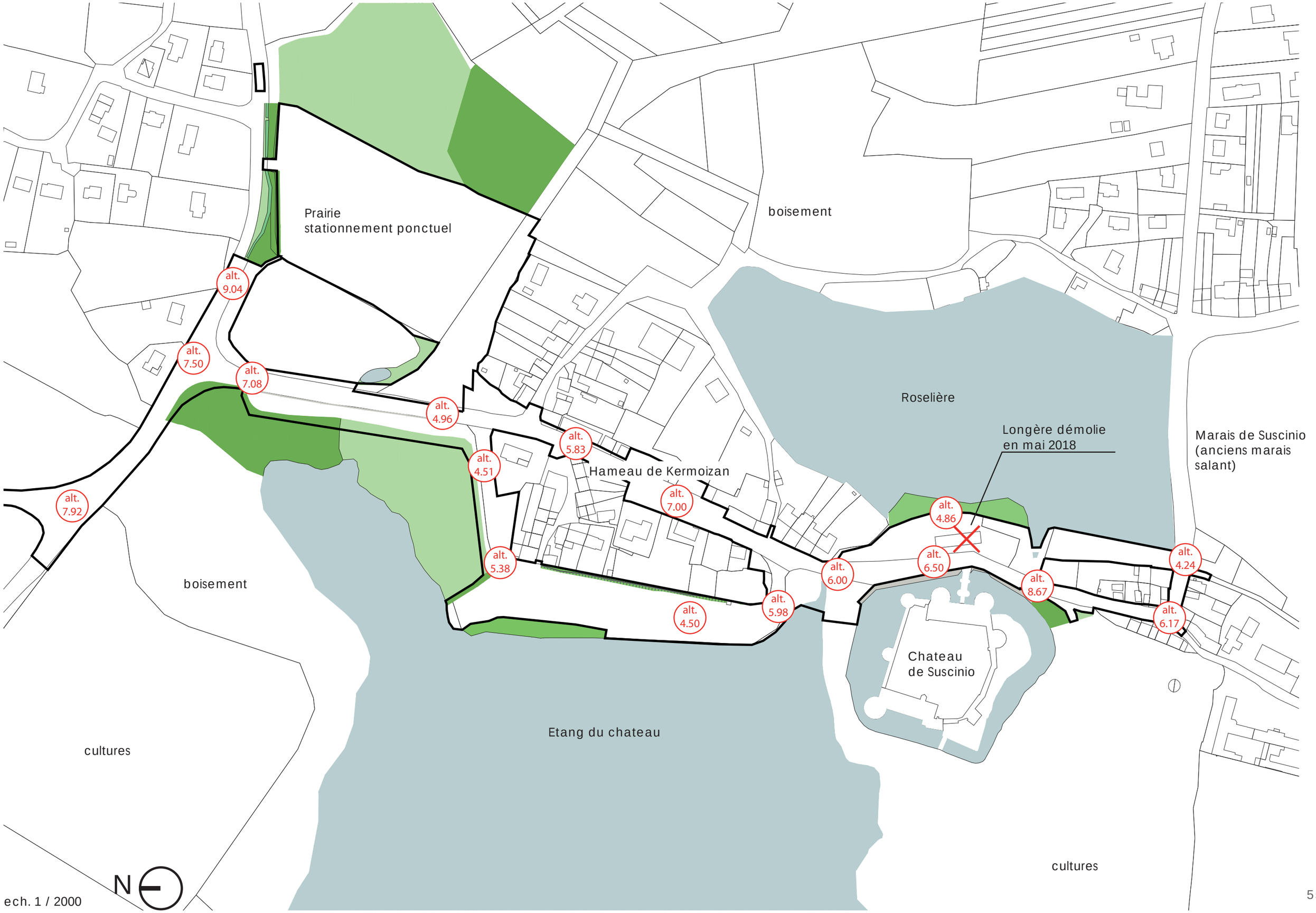

ech. 1 / 2000